

PROJET HYDROÉLECTRIQUE HYDRO-CANYON RIVIÈRE SAINTE-ANNE



MÉMOIRE SOUMIS AUX AUDIENCES DU BAPE

**GERMAIN TREMBLAY
MAIRE**

**SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES
FÉVRIER 2013**

PHOTO PAGE COUVERTURE :



Chacun porte son âge

Sa pierre et ses outils,

Pour bâtir son village

Sa ville et son pays.

Gilles Vigneault

**(Extrait de *Chacun porte son âge*, tiré de
l'album « C'est ainsi que j'arrive à toi »,
aux Éditions le vent qui vire)**

**PROJET HYDROÉLECTRIQUE
HYDRO-CANYON
RIVIÈRE SAINTE-ANNE**

MÉMOIRE SOUMIS AUX AUDIENCES DU BAPE

**GERMAIN TREMBLAY
MAIRE**

**SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES
FÉVRIER 2013**

DES ÉLUS CAPABLES DE

CONJUGUER :

1. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(PAYSAGES)

2. DÉVELOPPEMENT DURABLE

ET

QUI PLUS EST,

**3. D'AGIR EN SYNERGIE AVEC LES ACTEURS
SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LEUR
COLLECTIVITÉ, TOUT EN S'APPUYANT SUR
LES ASPIRATIONS ET LA MOBILISATION DE LA
COMMUNAUTÉ**

QUOI DE PLUS DURABLE ?

TABLE DES MATIÈRES

p.

PRÉAMBULE..... 4

INTRODUCTION

POURQUOI UN MÉMOIRE ?..... 5

1. CHAPITRE PREMIER..... 8

**COMMENT LE PROJET HYDRO-CANYON
CADRE-T-IL AVEC LE PLAN MÉTROPOLITAIN
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE
QUÉBEC(PMAD) ?**

2. CHAPITRE DEUXIÈME..... 10

**QUELS SONT DONC LES OBJECTIFS VISÉS PAR
LE PROJET HYDRO-CANYON ?**

3. CHAPITRE TROISIÈME..... 13

**LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC
2006-2015 : MINISTÈRE DES RESSOURCES
NATURELLES ET DE LA FAUNE.**

4. CHAPITRE QUATRIÈME..... 15

La politique de soutien au développement local et régional(Secrétariat au développement des régions).

5. CHAPITRE CINQUIÈME..... 16

La première Politique nationale de la ruralité, 2001-2007, une vision d'avenir du gouvernement du Québec, est une politique qui titre fort et met la barre haute pour les municipalités.

6. CHAPITRE SIXIÈME..... 19

LA DEUXIÈME POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ VA DE 2007 À 2014.

7. CHAPITRE SEPTIÈME..... 21

Proposition de la FQM en avril 2005

« POUR UNE LOI-CADRE ET UNE AUTONOMIE DES COMMUNAUTÉS ».

8. CHAPITRE HUITIÈME..... 22

**STRATÉGIE POUR ASSURER
L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES
TERRITOIRES 2012-2016.**

9. CHAPITRE NEUVIÈME..... 25

**LIVRE BLANC MUNICIPAL : L'AVENIR A UN
LIEU, UNION DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC(UMQ), NOVEMBRE 2012.**

10. CHAPITRE DIXIÈME..... 26

**PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE DES
COLLECTIVITÉS DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-
BEAUPRÉ, 2013.**

CONCLUSION..... 28

LE RAPPORT INCLUT TROIS 3 ANNEXES

(ANNEXE-11-12 ET 13)

**DÉMONTRANT QUE LES CENTRALES AU FIL DE L'EAU
SONT DES CENTRALES DITES**

« VERT » .

**L'OCCUPATION DYNAMIQUE DE NOTRE
TERITOIRE, C'EST L'AFFAIRE D'ACTEURS
SOCIO-ÉCONOMIQUES ET D'ÉLUS IMBUS DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE.**

**LAISSONS LES ACTEURS RÉGIONAUX ET LES
ÉLUS PRENDRE EN MAIN LE DÉVELOPPEMENT
DE LEUR COMMUNAUTÉ.**

PRÉAMBULE

Le mémoire est axé notamment sur les politiques gouvernementales qui focussent toutes dans une même direction, à savoir l'occupation dynamique de nos territoires, afin de permettre aux municipalités d'exploiter, entre autres, leurs ressources naturelles renouvelables.

Il démontre, preuves à l'appui, comment le projet HYDRO-CANYON répond, politique après politique, aux :

1. Objectifs et

2. Stratégies visées par ces politiques.

INTRODUCTION

POURQUOI UN MÉMOIRE ?

*Avant d'entrer dans le vif du sujet du **PROJET HYDROÉLECTRIQUE HYDRO-CANYON, QUI FAIT L'OBJET D'audiences du BAPE**, je me dois de rappeler aux membres de la Commission, que c'est dans la **FOULÉE** de la réalisation d'un projet structurant, fort apparenté, pour la communauté ferréolaise, projet(remise en service de la centrale Les Sept-Chutes) dont les tenants et aboutissants sont apparentés, que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges s'est vue décerner par la Fédération québécoise des municipalités(FQM) en 2000 un prix prestigieux, le **PRIX JEAN-MARIE MOREAU**.*

Ce prix prestigieux était alors attribué à une municipalité qui avait mené à termes un projet exceptionnel dont les retombées sont connues et appréciées par le milieu. L'objectif principal du prix était de reconnaître l'apport d'une municipalité ou d'une MRC au développement de leur milieu, par la présentation d'un projet structurant et mobilisateur, tout en inspirant et promouvant les initiatives des autres municipalités, et cela dans un seul but :

- susciter l'émulation en milieu municipal.

Voilà un bel exemple d'une municipalité qui se prenait en main sans demander de l'argent aux gouvernements?

Je n'avais qu'un seul souhait dans les années 2000, c'était que j'espérais que mon projet ferait émerger des projets structurants similaires pour le bénéfice des collectivités de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

QUOI DE PLUS NOBLE COMME PROJET ÉMANANT D'ÉLUS QUE L'EXPLOITATION D'UNE RESSOURCE NATURELLE RENOUELABLE(L'EAU) DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE?

C'est donc dans la flambée du projet HYDRO-CANYON, inspirant pour la municipalité de Saint-Joachim et la MRC de La Côte-de-Beaupré, que j'appuie mes collègues dans leur démarche.

Le projet Hydro-Canyon répond aux mêmes objectifs qui habitaient la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges dans les années 2000, à savoir l'exploitation d'une ressource naturelle renouvelable(l'eau) dans une perspective de développement durable, tout en se prenant en main sans demander de sous aux gouvernements.

Il faut se rappeler que la centrale hydroélectrique Les Sept-Chutes a été fermée de 1984 à 2000 et que sa remise en service, dans les années 2000, allait interpeller tant Hydro-Québec que la Corporation de développement qui exploitait alors le site d'interprétation et de plein air LES SEPT-CHUTES.

Aussi, fallait-il concilier NATURE ET PATRIMOINE HYDROÉLECTRIQUE : tout un défi en perspective.

Avec la remise en service de la centrale en 2000, NATURE ET HYDROÉLECTRICITÉ S'ENTREMÊLAIENT, tout en faisant bon ménage, ce qui démontrait sans équivoque que la conciliation était possible.

Je me permet de rappeler aux commissaires que les objectifs du PROJET HYDRO-CANYON sont, à peu de choses près, les mêmes que ceux définis à l'époque pour Les Sept-Chutes lors de la formation d'une Société en conmandite(SOCOM), en partenariat avec Hydro-Québec.

On n'invente pas la roue. Il faut s'inspirer de ses voisins visionnaires.

Le parallèle entre les deux projets ne peut certes pas passer sous silence, d'autant plus que les deux projets hydroélectriques ont la même localisation géographique, à savoir qu'ils se situent tous deux

dans le plus beau canyon du Québec(ANNEXE-1), canyon dont l'unicité et la délectation demeurerait inaccessible à cette époque au non-pagayeurs.

Aujourd'hui, avec le sentier Mestashibo, l'accès au canyon et sa contemplation sont accessibles aux randonneurs, d'où l'importance de le protéger, tout en conciliant nature et hydroélectricité, deux activités complémentaires et des plus harmonieuses, activités auxquelles viennent se greffer un volet éducatif : la production hydroélectrique.

On évoquera toutefois qu'aux Sept-Chutes, la centrale existait avant sa remise en service et que le projet HYRO-CANYON est une centrale additionnelle. J'en conviens, mais on vise la même cause :

préserver ce canyon unique qui fait partie des paysages d'intérêt métropolitain et cela au même titre que le site Les Sept-Chutes(ANNEXE-2).

1. CHAPITRE PREMIER

COMMENT LE PROJET HYDRO-CANYON CADRE-T-IL AVEC LE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC(PMAD) ?

Les élus des 28 municipalités de la Communauté ont fait consensus sur une vision d'avenir de leur territoire suite à une large consultation auprès de la population, des intervenants du milieu, des municipalités et des municipalités régionales de comté(MRC).

Dans cette perspective consensuelle, le projet HYDRO-CANYON ne peut pas faire autrement, c'est une condition sine qua non, que de répondre aux stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec(ANNEXE-2) :

- BÂTIR;**
- STRUCTURER;**
- ATTIRER;**
- DURER.**

Parmi toutes ces stratégies, nous ne nous attarderons qu'à deux volets : soit ATTIRER et DURER.

ATTIRER : mais comment ?

- **en misant sur la qualité de nos espaces patrimoniaux, naturels et récréotouristiques;**
- **en valorisant nos paysages identitaires.**

Toujours au niveau de la stratégie métropolitaine, ATTIRER en valorisant nos paysages identitaires, soit la stratégie métropolitaine N0-9, les objectifs poursuivis par la Communauté sont , entre autres :

« reconnaître les unités de paysage d'intérêt métropolitaine et contribuer à leur préservation, leur valorisation et leur aménagement » (ANNEXE-3).

On y cite même les PONTS MCNICOLS et des CHUTES SAINTE-ANNE comme points de vue répondant aux objectifs de la Communauté(ANNEXE-3).

DURER : que dire du volet DURER(ANNEXE-2), où on mentionne :

« en exploitant nos ressources naturelles au profit des générations actuelles et futures »?

La municipalité et la MRC n'ont aucun intérêt à se tirer dans le pied et à ne pas s'aligner dans le sillage de ces stratégies.

On travaille en complémentarité avec nos partenaires et non en opposition.

2. CHAPITRE DEUXIÈME

QUELS SONT DONC LES OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET HYDRO-CANYON ?

- ***Exploiter une ressource naturelle renouvelable(eau) grâce au potentiel énergétique de la rivière Sainte-Anne;***
- ***Réaliser un projet majeur à portée économique pour la municipalité de Saint-Joachim et la MRC de La Côte-de-Beaupré, projet se traduisant par **d'importantes sources de revenus;*****
- ***Permettre la réalisation ultérieure de projets majeurs structurants et mobilisateurs pour le bénéfice des communautés locale et régionale(MRC), projets créateurs d'emplois qui, autrement, ne pourraient pas se réaliser, ce qui signifie être **VISIONNAIRES** de la part des élus;***
- ***Réaliser le projet dans une perspective de développement durable, ce qui nécessite une harmonisation, un arrimage avec les installations récréotouristiques du site de la Chute Sainte-Anne;***
- ***N'assumer aucun risque financier dans la réalisation du projet;***
- ***Avoir l'appui de la communauté, ce qui signifie recevoir l'acceptabilité sociale.***
- ***Diversifier les sources de revenus de la municipalité et de la MRC, diminuant ainsi la trop grande dépendance vis-à-vis les taxes foncières et les quotes-parts;***
- ***Prendre le leadership du développement économique local et régional en agissant sans attendre pour créer de nouveaux liens***

avec nos partenaires socio-économique, et cela sans pour autant demander de l'argent aux gouvernements, ce qui est rare de nos jours;

- *Laisser tout un héritage aux futurs élus, bref, entrer dans un nouveau millénaire **ÉLECTRISANT**.*

Qui plus est, le projet s'aligne dans le sillage de diverses politiques qui ne datent pas d'hier, politiques qui, pour d'aucunes, ont fait l'objet de vastes consultations à l'échelle du Québec.

Mais, quelles sont donc ces politiques qui permettent de façonner notre avenir et quels sont les liens qui les unissent, ce qui fait que leurs stratégies et objectifs sont à l'unisson ?

C'est la seule façon de façonner notre avenir.

**VOYONS MAINTENANT COMMENT CES
DIVERSES POLITIQUES CADRENT
AVEC LE MÉMOIRE QUE NOUS
PRÉSENTONS À
L'APPUI DU PROJET HYDRO-CANYON**

3. CHAPITRE TROISIÈME

LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC 2006-2015 : MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE.

Le premier ministre, monsieur Jean Charest, mentionne dans son message que

« Cette stratégie engage immédiatement les initiatives qui vont permettre de préparer le **devenir de nos enfants et permettre à la société québécoise de maximiser les retombées économiques, sociales et environnementales de l'exploitation de nos ressources énergétiques ».**

Cette politique énergétique, issue des consultations publiques auxquelles les municipalités ont participé, interpelle les citoyens et les élus municipaux en les encourageant à exploiter les ressources naturelles de leur territoire, alignement que la municipalité et la MRC ont bien compris en y donnant suite.

*Elles ne pouvaient pas faire autrement que **de suivre la voie** que le gouvernement proposait aux citoyens et élus du Québec.*

Cette politique nous donnait un puissant levier de développement.

En effet, elle nous proposait des priorités, une approche et des initiatives nouvelles afin de contribuer à construire notre avenir

collectif dans le meilleur de nos intérêts, politique fort respectueuse de l'environnement.

Qui plus est, elle associait les communautés locales aux développements à venir, maximisant ainsi les retombées locales et régionales des investissements futurs, tout en s'assurant que les développements effectués respectent l'environnement et bénéficient du soutien des communautés concernées.

Cette stratégie énergétique s'articulait autour de six objectifs, dont plusieurs concordent avec ceux du projet HYDRO-CANYON.

Nous reproduisons à la suite du texte, non en annexe, les pages-clef de cette politique sur laquelle reposent les fondements mêmes du projet HYDRO-CANYON.

4. CHAPITRE QUATRIÈME

La politique de soutien au développement local et régional (Secrétariat au développement des régions).

La démarche poursuivie par la municipalité et la MRC s'inscrit en parfaite harmonie avec celle du gouvernement, à savoir transférer plus de pouvoir aux régions, afin qu'elles tirent profit de leurs ressources naturelles, permettant ainsi aux élus de réagir et reprendre leurs responsabilités au niveau :

1. économique, à partir des revenus provenant de l'hydroélectricité;

2. social et culturel de leur communauté, par une harmonisation avec les actions récréotouristiques du Canyon de la Chute Sainte-Anne.

5. CHAPITRE CINQUIÈME

La première Politique nationale de la ruralité, 2001-2007, une vision d'avenir du gouvernement du Québec, est une politique qui titre fort et met la barre haute pour les municipalités.

« DES COMMUNAUTÉS RURALES INNOVANTES POUR UNE OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS ».

Comment se définit la ruralité ?

La ruralité se définit, entre autres, par son lien avec la nature, par ses façons d'utiliser le territoire à partir de l'agriculture, de la foresterie, de l'exploitation des ressources naturelles, etc...

Il s'agissait, de la part du gouvernement du Québec, de la première politique

nationale de la ruralité. Elle voyait le jour dans la foulée du rapport sur les VILLAGES PROSPÈRES où en 1996 le gouvernement du Québec ouvrait une fenêtre sur le monde rural.

Le message du Premier ministre de l'époque était très clair. Il mentionnait, entre autres, que

« Nous avons le devoir collectif de protéger et de mettre en valeur ce territoire et, dans cette perspective, le gouvernement du Québec entend ajuster ses interventions aux caractéristiques des communautés rurales et tenir compte des spécificités des milieux ruraux »(ANNEXE-4).

Le gouvernement du Québec et ses partenaires reconnaissaient l'importance de la ruralité et s'engageaient à travailler au renouveau, à la prospérité et à la pérennité des communautés rurales.

La déclaration en faveur du monde rural(ANNEXE-4) était sans équivoque. On demandait au monde rural d'assumer un rôle fondamental dans l'occupation dynamique du territoire québécois.

On ajoutait même : « que l'exploitation des ressources naturelles d'une région contribue non seulement au développement économique et social des communautés rurales, mais aussi à celui de tout le Québec ».

Bien malin celui qui pourrait nous reprocher de nous aligner dans le giron de cette politique, bref dans les voies que le gouvernement du Québec nous a tracées et dans lesquelles il s'est engagé à travailler à la prospérité et à la pérennité des communautés rurales.

Ce n'étaient pas que des vœux pieux, plusieurs ministères étant d'ailleurs interpellés par ladite politique.

Au chapitre 2 de la politique nationale de la ruralité, sur le thème LE MONDE RURAL...UNE VISION D'AVENIR, la deuxième orientation se lit comme suit(ANNEXE-4) :

« ASSURER LA QUALITÉ DE VIE DES COLLECTIVITÉS RURALES ET RENFORCIR LEUR POUVOIR D'ATTACTION ».

Pour y parvenir, on insistait sur l'importance de mettre en valeur les ressources de leur territoire(ANNEXE-4).

6. CHAPITRE SIXIÈME

LA DEUXIÈME POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ VA DE 2007 À 2014.

Elle est une reconduction de la première politique, mais elle a été bonifiée, forte d'une première expérience.

La ministre des Affaires municipales et des régions de l'époque mentionnait que

« La Politique nationale de la ruralité est avant tout celle des intervenants du milieu rural qui, au fil des ans, se sont appropriés la démarche et en ont fait un outil efficace de développement.

Les orientations stratégiques sont complémentaires de la première Politique nationale de la ruralité.

On insiste encore une fois, sur la nécessité(ANNEXE-5) :

- de favoriser la mise en valeur des ressources physiques du territoire;*
- de maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques;*
- d'encourager une dynamique de développement par le milieu du territoire, etc...*

Quant aux objectifs d'intervention, nous n'en citerons qu'un seul :

- assurer à chaque territoire les moyens d'agir(ANNEXE-5).*

Le projet HYDRO-CANYON s'inscrit dans une démarche dynamique et témoigne d'une volonté affirmée d'assurer, avec l'appui de la Communauté, l'occupation dynamique de notre territoire en y développant un projet structurant, tout en portant un regard neuf sur les façons de mettre à profit les multiples potentiels de développement que recèle notre territoire, toujours dans une perspective de développement durable, et en respectant une condition essentielle :

- recevoir l'acceptabilité sociale.**

7. CHAPITRE SEPTIÈME

Proposition de la FQM en avril 2005

« POUR UNE LOI-CADRE ET UNE AUTONOMIE DES COMMUNAUTÉS ».

La Fédération québécoise des municipalités a présenté au gouvernement du Québec un projet mobilisateur et d'avenir pour l'ensemble des Québécois, particulièrement pour ceux qui vivent en région et qui croient à l'avenir et aux capacités de leur communauté(ANNEXE-6).

On mentionne dans un chapitre titrant

« Décentralisation et politique vigoureuse de développement local et régional » :

« que l'avenir des régions passe par le respect de leur spécificité, de leur droit à la juste part des budgets, un soutien et aides gouvernementales ».

En effet, pour relever ce défi, les collectivités territoriales doivent pouvoir compter sur de vigoureuses politiques nationales de soutien au développement local et régional.

Sans ces politiques nationales de développement locale et régionale, les compétences accrues des municipalité et des MRC risquent d'avoir des effets bien limités sur leurs efforts de développement économique et social(ANNEXE-6).

8. CHAPITRE HUITIÈME

STRATÉGIE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2012-2016(ANNEXE-7).

Cette stratégie gouvernementale s'inscrit dans la foulée du projet de la Fédération québécoise des municipalités(FQM) dont nous avons parlé précédemment.

Elle confirme sa volonté de collaborer avec ses partenaires, les élus, les acteurs socio-économiques et les collectivités pour assurer l'occupation dynamique des territoires québécois.

Aussi, en 2008, le gouvernement du Québec confiait une nouvelle responsabilité au ministère des Affaires municipales et des Régions, celle de l'occupation dynamique du territoire.

Cette stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires offre une vision d'avenir stimulante, celle des territoires riches de leur diversité et de leur patrimoine, forts de l'engagement de leurs collectivités dans leur milieu de vie.

La stratégie met de l'avant des principes qui s'ajoutent à ceux du développement durable pour guider les interventions à venir :

- *engagement,*
- *concertation,*
- *acceptabilité sociale,*
- *complémentarité,*
- *action gouvernementale,*
- *cohérence et*
- *efficience.*

C'est à l'intérieur de ces principes, si chers à tous les acteurs, que s'inscrit le projet HYDRO-CANYON, à savoir :

- ***l'engagement des élus;***
- ***la concertation entre élus et acteurs socioéconomiques;***
- ***l'action gouvernementale modulée, en reconnaissant la spécificité des territoires;***
- ***l'acceptabilité sociale qui inclut information et communication.***

La stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires est basée sur trois pôles d'intervention, le premier, que nous retenons,

- ***L'action des collectivités,***
- ***mais comment y arriver ?***

« En faisant valoir leurs aspirations auprès de leurs élus du domaine municipal, les citoyens et les acteurs socioéconomiques ont la capacité de jouer un rôle important dans l'occupation et la vitalité de leur territoire »

Quant à nous, élus, avec les outils de développement dont nous disposons, par leurs pouvoirs, nous pouvons prendre des initiatives contribuant à l'atteinte des objectifs inscrits dans la Stratégie.

Le projet HYDRO-CANYON répond aux aspirations des élus et des acteurs socioéconomiques, dont les propriétaires du Canyon Sainte-Anne.

Les astres ne peuvent pas être mieux alignés d'une politique à l'autre, ce qui est loin d'être redondant, mais concordant.

Force est de constater que toutes ces politiques s'inscrivent dans la même logique et visent toutes le même objectif :

L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS.

C'est dans cette direction unique, avec les principes ci-dessus, que nous travaillons avec nos partenaires socio-économiques.

C'est donc dans toute cette logique et en harmonie que la municipalité de Saint-Joachim et la MRC présentent le projet HYDRO-CANYON, car il répond aux principes mêmes de la stratégie pour assurer l'occupation dynamique et la vitalité de notre territoire.

On peut certes dire, à juste titre, de me répéter, mais je crois à la vitalité de nos territoires riches de ressources naturelles.

Voilà un exemple où élus et gouvernement travaillent dans la même direction et en continuum.

En conclusion, cette stratégie se situe dans la foulée du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale et, plus précisément, du rapport

« DEVENIR MAÎTRE DE SON DÉVELOPPEMENT—LA FORCE DES RÉGIONS, PHASE-1 : une nouvelle gouvernance régionale, ministère du Conseil exécutif publié en 2004 par le gouvernement du Québec.

9. CHAPITRE NEUVIÈME

LIVRE BLANC MUNICIPAL : L'AVENIR A UN LIEU, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC(UMQ), NOVEMBRE 2012.

Le Livre blanc propose une vision renouvelée et des changements profonds et impose un nouveau partenariat entre Québec et les municipalités avec un partage clair des responsabilités et, ce qui est nouveau, une implication des citoyens plus dynamique, préoccupés par le développement durable et la protection de leur environnement(ANNEXE-8).

Le projet HYDRO-CANYON s'inscrit dans la foulée de ces préoccupations citoyennes puisqu'il est le fruit d'une importante consultation citoyenne.

Nous n'élaborerons pas davantage sur ce dossier, l'annexe étant fort parlante, car on se préoccupe du monde rural.

10. CHAPITRE DIXIÈME

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS DE LA MRC DE LA CÔTE-DE- BEAUPRÉ, 2013.

Je ne peux pas passer sous silence le Plan de développement durable de notre MRC qui est le fruit d'une démarche de mobilisation du milieu(ANNEXE-9).

Son sommaire exprime, sans la moindre équivoque, la volonté des élus de développer ses potentiels dans le respect des principes de développement durable et le projet HYDRO-CANYON n'y fait donc pas exception(ANNEXE-9).

Cette planification est inspirée par l'attachement de la population de La Côte-de-Beaupré à son territoire., laquelle souhaite continuer à y vivre et que soient mis en valeur tous les potentiels qui s'y trouvent dans la perspective d'un développement durable.

Elle marque le point de départ en présentant des principes, des orientations et des objectifs rassembleurs qui interpellent tous les élus, ainsi que les moyens de mise en œuvre.

Il s'agit de la pièce maîtresse permettant de façonner notre avenir.

Le projet HYDRO-CANYON répond à la deuxième orientation : assurer un développement durable. Aussi, s'inscrit-il dans l'action 56(ANNEXE-9).

Ce Plan de développement répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Il s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

La Municipalité de Saint-Joachim et la MRC seraient mal vues, après s'être données une vision pour un avenir durable de présenter un projet allant à l'encontre de ces grands principes, en ne protégeant pas un paysage exceptionnel en présentant un projet disharmonique.

CONCLUSION

Fort de toutes ces politiques dont les objectifs et les stratégies sont interconnectées, interreliées au plus haut niveau, comment pouvons-nous ne pas appuyer ce projet communautaire, de société, projet qui rencontre les objectifs du gouvernemental, voire même de la Fédération québécoise des municipalités du Québec relativement à leur préoccupation au sujet de l'occupation dynamique des territoires québécois.

Ce projet porteur d'avenir, permettra à la municipalité de Saint-Joachim et à la MRC de La Côte-de-Beaupré , de réaliser d'autres projets aussi porteurs et stimulants pour la communauté.

Ces projets se traduiront, eux aussi, par des retombées économiques majeures, soit la création d'emplois durant leur réalisation et aussi durant la phase d'exploitation, ce qui ne peut que rendre notre région plus attractive.

C'est ce qu'on appelle dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec(PMAD):

- **BÂTIR**
- **STRUCTURER**
- **ATTIRER**
- **DURER.**

Ces quatre principes nous permettent de revenir sur notre PREMIER CHAPITRE, inspiré du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec(PMAD).

On peut donc dire, à juste titre, que

la boucle est fermée.

Se développer, se réinventer, c'est l'affaire de tous, citoyens comme élus. Tels sont les grands titres et énoncés du PMAD de la Communauté métropolitaine de Québec.

Les projets communautaires, comme les petites centrales au fil de l'eau, sont très bénéfiques pour les régions. .

La popularité de cette filière auprès d'un grand nombre de municipalités témoigne d'une réelle volonté de leur avenir.

Mêmes modestes en matière de puissance, ces projets ont des retombées considérables pour le milieu et permettent de réaliser d'autres projets ayant eux aussi des retombées.

Si cette logique s'applique pour les investissements en culture, pourquoi pas pour l'énergie ?

Laissons la région décider de son avenir.

Il appartient au milieu de se prendre en main.

Faisons confiance aux gestionnaires de notre communauté comme le mentionnait si bien Thomas J. Mulcair, ministre de l'environnement et des Parcs dans les années 2006 lorsqu'il déclarait, au sujet de l'avenir de la rivière Ashuapmushouan au Lac-Saint-Jean(ANNEXE-10).

DÉPÔT DE 3 DOCUMENTS

**AFIN DE SE FAIRE RASSURANT, VOYONS
QUELQUES DONNÉES À L'APPUI DES
CENTRALES AU FIL DE L'EAU.**

**UNE CENTRALE AU FIL DE L'EAU AU
CANYON DES CHUTES SAINTE-ANNE, UN
PROJET TROIS FOIS**

« VERTS »

1. L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL D'UNE CENTRALE AU FIL DE L'EAU

*Il n'y a pas de projet plus **VERT** qu'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau.*

Dans un article sur internet au sujet de l'hydroélectricité et ses impacts environnementaux, on en conclut que les impacts les plus importants sont dûs au stockage et à la stagnation de grandes quantités ou volumes d'eau.

Ils ne concernent pas la petite hydraulique, soit les centrales au fil de l'eau(ANNEXE-11).

2. LA QUESTION DU MERCURE DANS LES RÉSERVOIRS HYDROÉLECTRIQUES(ANNEXE-12)

Les grands réservoirs favorisent la concentration du mercure dans les sédiments et dans les terres inondées, avec les conséquences qui en résultent pour les poissons, ce qui n'est guère le cas pour les centrales au fil de l'eau suite au fait que les réservoirs sont très petits et qu'ils n'emmagasinent pas de grands volumes d'eau.

À ce niveau, les projets de petites centrales au fil de l'eau sont écologiques et considérés comme **VERT**, s'inscrivant donc dans le développement durable.

3. LES PETITES CENTRALES : AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Jean Brindamour, dans un article paru dans la revue CONSTAS, pose la question suivante : pourquoi des projets de petite hydraulique d'autant plus qu'Hydro-Québec a des surplus d'électricité jusqu'en 2027 ?

La raison est simple : « Les MRC, les municipalités les communautés autochtones, les régions en général ont un besoin criant d'activités économiques. L'objectif principal de ces projets est le développement régional »

De plus, il va jusqu'à dire que

« la petite hydro au fil de l'eau est la source d'énergie la plus propre disponible au niveau des émissions de gaz à effet de serre(ANNEXE-13) ».

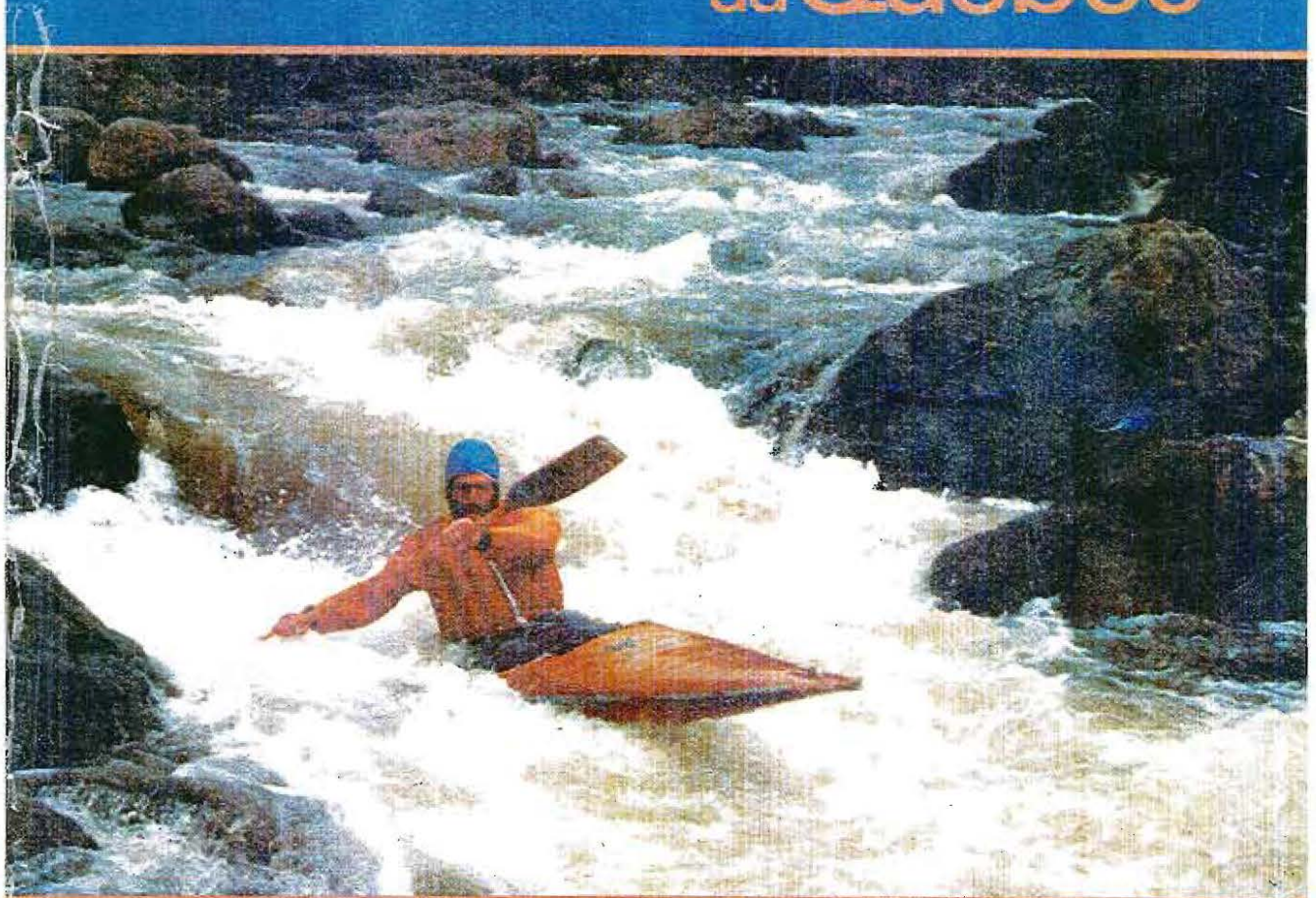
*Quoi de plus rassurant pour des citoyens introvertis de développement durable et qui se **disent VERT.***

Voilà trois arguments militant en faveur des centrales au fil de l'eau, dites

CENTRALES VERTES.

Gilles Fortin

guide
des rivières
sportives
au Québec




broquet

ANNEXE-1

GUIDE DES RIVIÈRES AU QUÉBEC

la Sainte-Anne du Nord

les Sept Chutes

05120000

Difficulté: intermédiaire
Cotation: R-III (4) (eau moyenne)
Longueur totale: 7,6 km
Pente: 1% - 1,2%
Largeur: 20-30 m
Profil-type: discontinu
Distance de Québec: 55 km
Bassin versant: 974 - 1 039 km²
Portage: aucun
Navette: 21 km
Débit suggéré: haut-moyen (juin-juillet)
Durée: 1½-5 heures
Panorama: ★★★★★
Intérêt: ★★★★★

Une des plus belles rivières du Québec, tant par la qualité du paysage que par l'intérêt de la descente sportive. À la négociation d'une trentaine de rapides entrecoupés de planiols, se joint le plaisir d'admirer le plus beau canyon du Québec, dont la délectation demeure inaccessible au non-pagayeur.

Cette section de la rivière Sainte-Anne du Nord, située entre la centrale des Sept Chutes et la magnifique Chute Sainte-Anne, doit son surnom des *Sept Chutes* non pas aux chutes qu'il faut bravement sauter au cours de la descente mais bien à une succession de chutes et de cascades que l'on retrouve en amont du point de départ. On peut les admirer d'une passerelle suspendue.

La première descente en canoë-kayak de ces magnifiques gorges est intimement liée à la formation du club *Échohamok* à Beaupré en 1969. C'est au dynamisme de ses membres fondateurs, à leur désir de relier deux sites naturels exceptionnels que l'on doit la découverte de cette magnifique descente. Depuis 1970, des épreuves de critérium d'envergure provinciale s'y déroulent assez régulièrement. Ce site fut l'hôte en 1978 des championnats canadiens de descente en rivière sportive (critérium). L'alternance régulière de rapides intéressants et de planiols, le caractère manœuvrier des rapides (eau moyenne et basse) et leur bonne fréquence, contribuent à l'intérêt sportif de la descente.

Accès

On accède au départ par la route de terre qui conduit à la centrale des Sept Chutes, 3 km au nord de l'église de Saint-Ferréol-les-Neiges. Sur ce chemin de terre, il faut toujours garder la droite jusqu'à un gros tuyau noir qui alimente la centrale. On aboutit alors sur un plateau où se trouvent les bureaux administratifs de l'Hydro-Québec et où

logent également le personnel de la centrale. Il est de mise de se stationner aux abords de la conduite d'eau sans gêner la circulation des environs. Les canoës-kayakistes n'y sont que des invités.

Un escalier de 358 marches (le nombre variant avec la mémoire du pagayeur) descend au fond de la vallée. On peut mettre à l'eau après le *seuil à rappel* dans la canalisation qui provient de la centrale, ou mieux, suivre le sentier qui conduit au grand planiol où l'on aperçoit la dernière des *Sept Chutes*. S'il n'y a pas d'eau qui s'y déverse, c'est que le débit est bas (inférieur à 17 m³/s). L'arrivée se fait par la rive gauche tout juste en amont de la magnifique chute Sainte-Anne. Une passerelle suspendue, la seule sur la rivière, en indique le début. Il faudra enjamber une clôture métallique pour atteindre le sentier conduisant au stationnement.

Pour atteindre le point d'arrivée, à partir des *Sept Chutes*, il faut traverser la Ste-Anne à Beaupré et prendre la route 138 vers Saint-Tite-des-Caps. En haut d'une longue montée, un site touristique aménagé donne accès à la chute moyennant un droit d'entrée.

On connaît au moins quatre sentiers donnant accès aux gorges; leur trajet est approximatif sur la carte-guide. Le premier débute aux *Écarts du curé* et longerait la vallée de la rivière du Moulin jusqu'à la route 360. Le second relie la fin du rapide des *Mousses* au réservoir d'aqueduc de Saint-Ferréol. Le troisième part de la fin du rapide à *Bouchard les patates* pour aboutir aux environs du 133 rue Royale. À partir de ce rapide, on atteint également Saint-Tite-des-Caps par la rive gauche en passant par la terre de *Bouchard les patates*. Enfin, il y aurait également possibilité de sortir du canyon en amont de la *Cathédrale*. Une sortie d'urgence, même par ces sentiers, pourrait se transformer en expédition d'escalade.

Description par Guy Drouin et Gilles Fortin

À eau moyenne, on dénombre une trentaine de rapides importants séparés par des planiols de 50 à 300 mètres. Les rapides sont très encombrés de rochers de grosseur moyenne; ils deviennent plus manœuvriers à bas débit. Les occasions de cravate sont nombreuses, seule une vigilance de tous les instants permettra d'éviter de sérieuses avaries. Les rochers à fleurs d'eau sont autant d'occasions de chavirages.

À première vue tous les rapides se ressemblent. Plusieurs sont difficiles à lire : on peut facilement

se retrouver dans un cul-de-sac au milieu d'un champ de cailloux. A eau haute et très haute, les obstacles tendent à être noyés alors que les trains de vagues s'allongent. De classe générale III, les principales difficultés sont dues à l'importance des mouvements d'eau. L'arrêt avant la chute Sainte-Anne pourrait devenir très délicat par débit de crue.

Voici dans l'ordre les caractéristiques des principaux rapides. Le troisième rapide (R-3-4) après le départ a été nommé le *Mestachibo* qui en amérindien signifierait «ayant de nombreuses chutes». C'était le nom que portait la Sainte-Anne du Nord avant son «baptême». C'est la véritable entrée du canyon, le point de non retour. Ce rapide comporte deux passages plus pentus, à la manière d'un entonnoir, qui demeurent délicats même à eau haute.

Après l'île, dans le prochain virage aigu, marqué par un *ébouli* rocheux le long des falaises à l'extérieur du virage, un réajustement vers la droite est nécessaire, à mi-parcours, pour éviter un maigre sur la gauche. La rivière du Moulin produit une petite vallée que les habitants de Saint-Ferréol nomme les *Écarts du curé* puisqu'elle est située derrière la maison du curé. Cette rivière rejoint la Sainte-Anne à la tête du rapide (R-3) du même nom.

A l'exception du *Drossage* sans conséquence dans le coude suivant, les rapides (R-3) sont faciles jusqu'au rapide des *Mousses* (R-3). Là, la rivière semble continuer tout droit à l'horizon alors qu'un

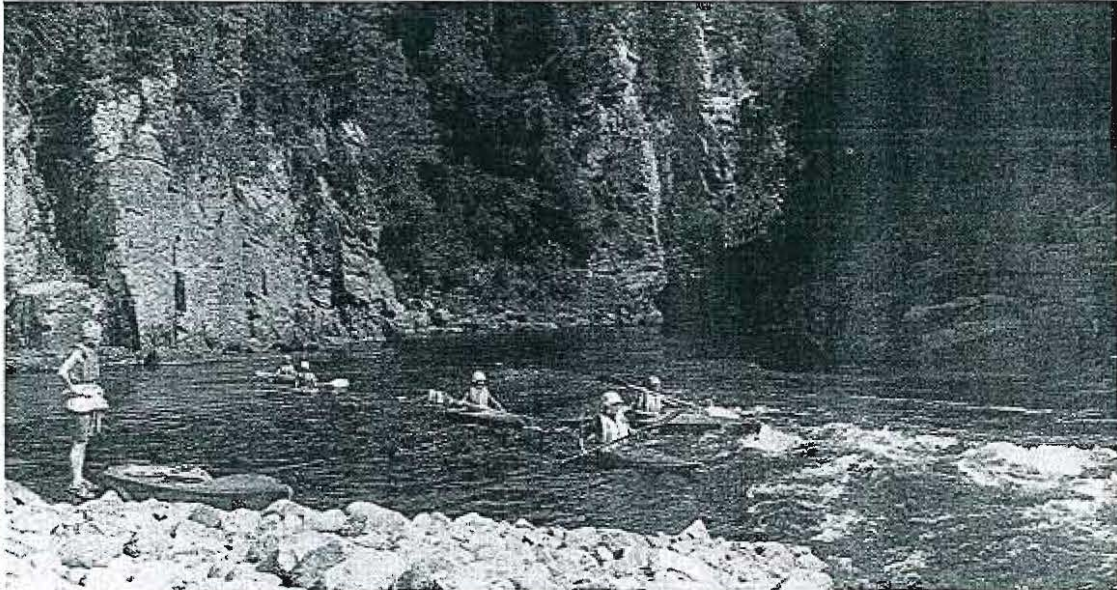
petit chenal s'en détache et serpente le long des falaises de la rive gauche; c'est la seule passe praticable à eau basse et moyenne. A eau haute, on peut enfilier tout droit dans l'espoir assuré de déceler un passage dans le barrage de cailloux en aval. En suivant la *passse du serpent*, on s'arrêtera au premier contre-courant rive droite. On pourra s'arrêter prendre une bouchée en admirant une petite cascade qui ruisselle sur de superbes mousses. A la sortie de ce chenal, on prendra garde à sa gîte lors de la jonction avec le courant principal.

La présence d'une belle falaise sur la rive droite permettra d'identifier le rapide (R-3) de la *Tourmente*. C'est dans la section qui suit, jusqu'aux *Trois Rouleaux* que l'on retrouve le maximum de pente (1,25%). Ce dernier rapide (R-4) est caractérisé lui aussi par une forte déclivité qui forme trois rouleaux consécutifs à eau moyenne/haute — d'où son nom.

Le rapide suivant (R-4) se termine brusquement. A eau moyenne et basse, on y trouve un barrage rocheux très difficile à passer sans *talonnage*. Il porte le nom de *Bouchard les patates* parce qu'il aboute la terre d'un cultivateur portant ce surnom. Le pagayeur qui ne maintient pas son embarcation dans le sens du courant principal s'expose à coup sûr à une cravate à la fin de ce rapide.

Le rapide de la *Moulange* se reconnaît à une belle falaise avec surplomb important dans le pla-

La Cathédrale sur la Sainte-Anne du Nord à eau basse (environ 15 m³/s). Ici la veine d'eau est toujours propice à la pratique du bac.



ANNEXE-2

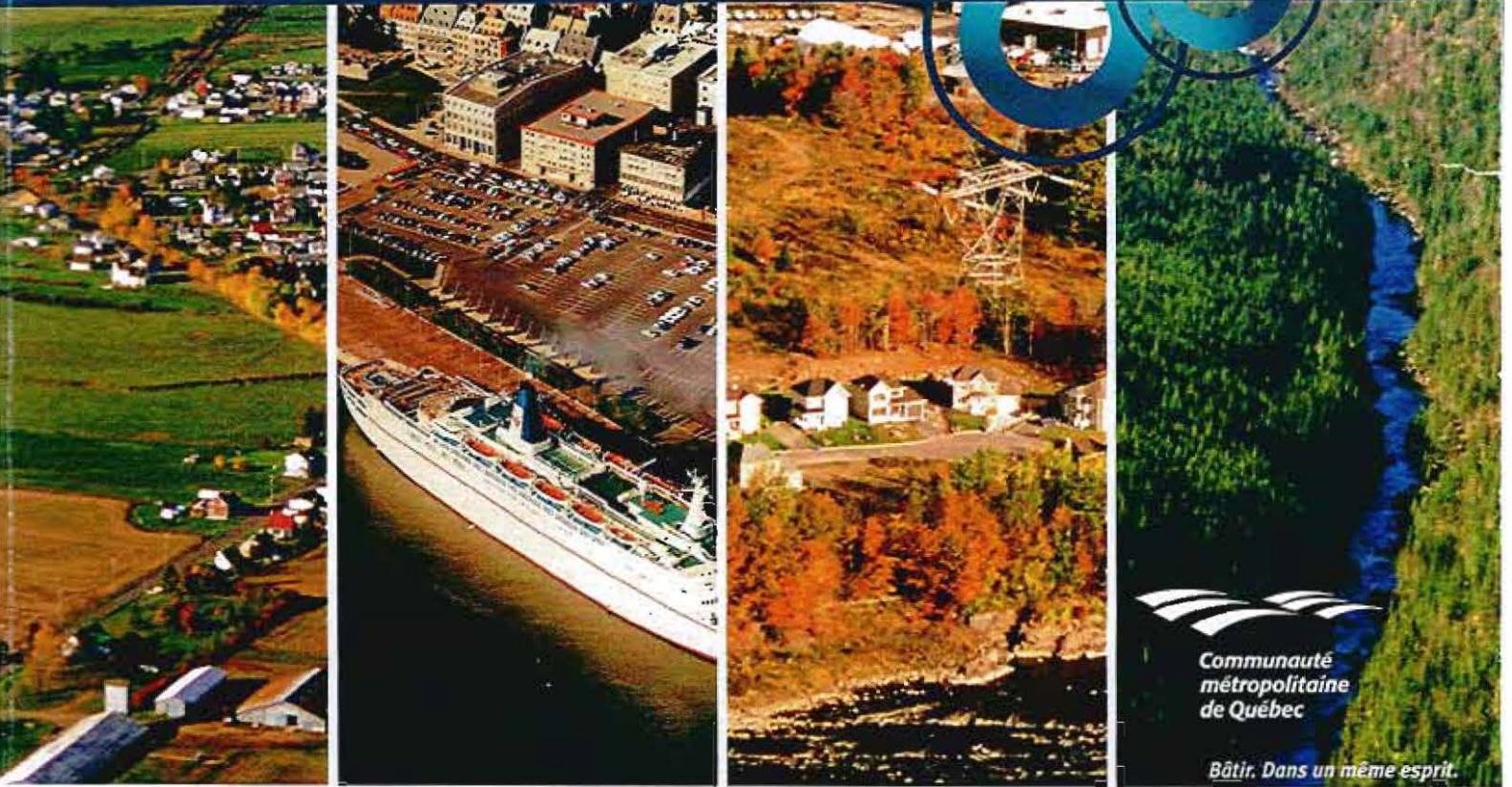
BÂTIR 2031 :

STRUCTURER, ATTIRER, DURER



Bâtir 2031 STRUCTURER, ATTIRER, DURER

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement
du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec



Communauté
métropolitaine
de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.

STRUCTURER

1. En dirigeant la croissance vers les pôles métropolitains, les noyaux périurbains et le long des axes structurants du territoire;
2. En misant sur la mobilité durable des personnes et des marchandises comme un élément fondamental de l'organisation du territoire métropolitain;
3. En consolidant les secteurs déjà urbanisés afin de rentabiliser nos équipements et nos infrastructures et d'optimiser les investissements publics et privés consentis.

ATTIRER

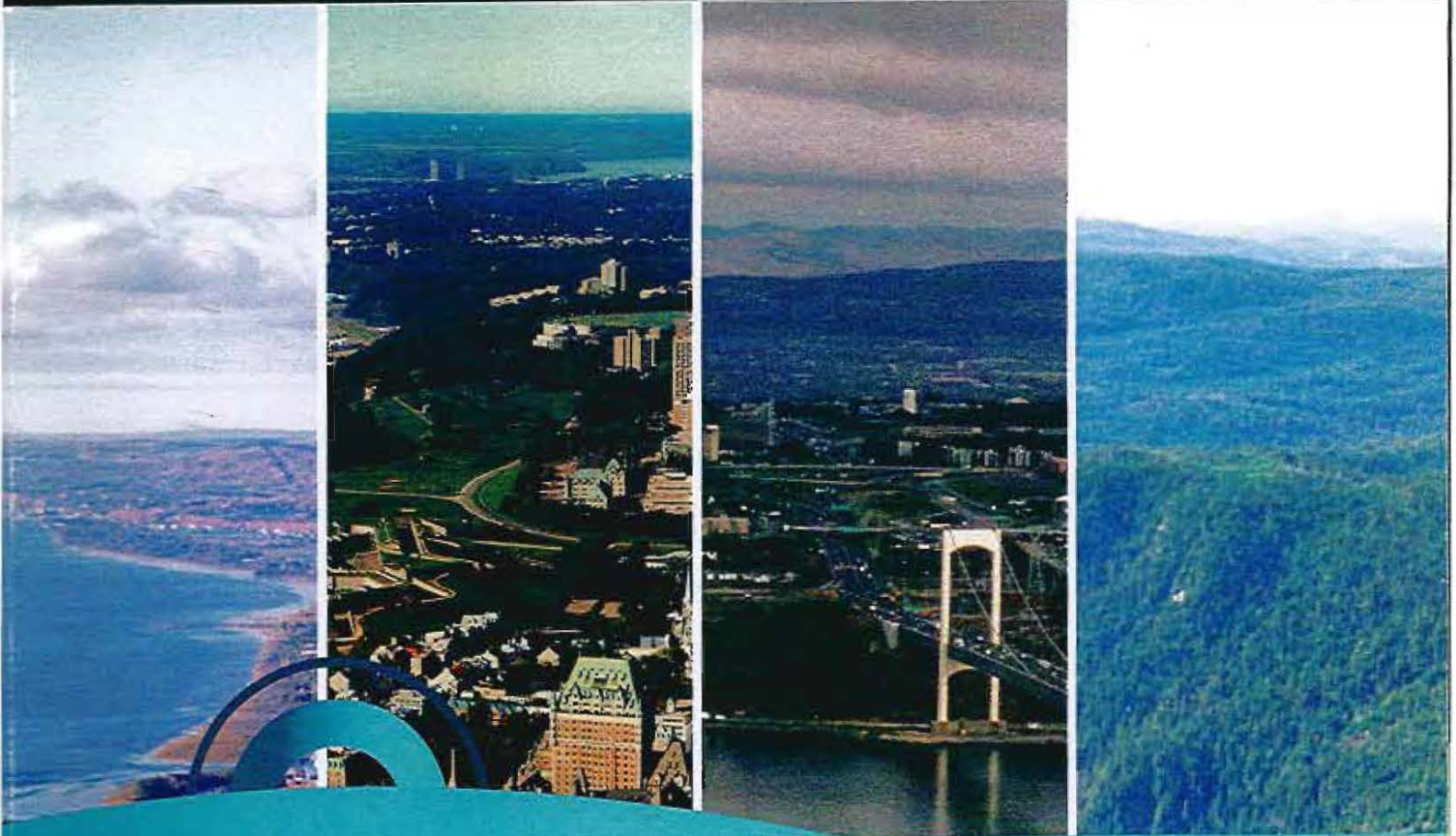
4. En donnant accès à la région métropolitaine par des installations de transport performantes;
5. En offrant des milieux de vie innovants, conviviaux, complets et inclusifs;
6. En accueillant la croissance dans des lieux d'emploi de qualité;
7. En mettant l'agriculture « au cœur » de notre qualité de vie;
8. En misant sur la qualité de nos espaces patrimoniaux, naturels et récréotouristiques;
9. En valorisant nos paysages identitaires;
10. En faisant du fleuve Saint-Laurent un élément rassembleur.

DURER

11. En misant sur une consommation rationnelle et optimale de l'espace de façon à protéger nos milieux agricoles et naturels;
12. En favorisant une utilisation judicieuse de nos ressources naturelles au profit des générations actuelles et futures;
13. En améliorant notre capacité d'anticiper et d'agir devant certaines circonstances pouvant porter atteinte à la santé, à la sécurité et au bien-être des personnes ou créer des dommages matériels importants.

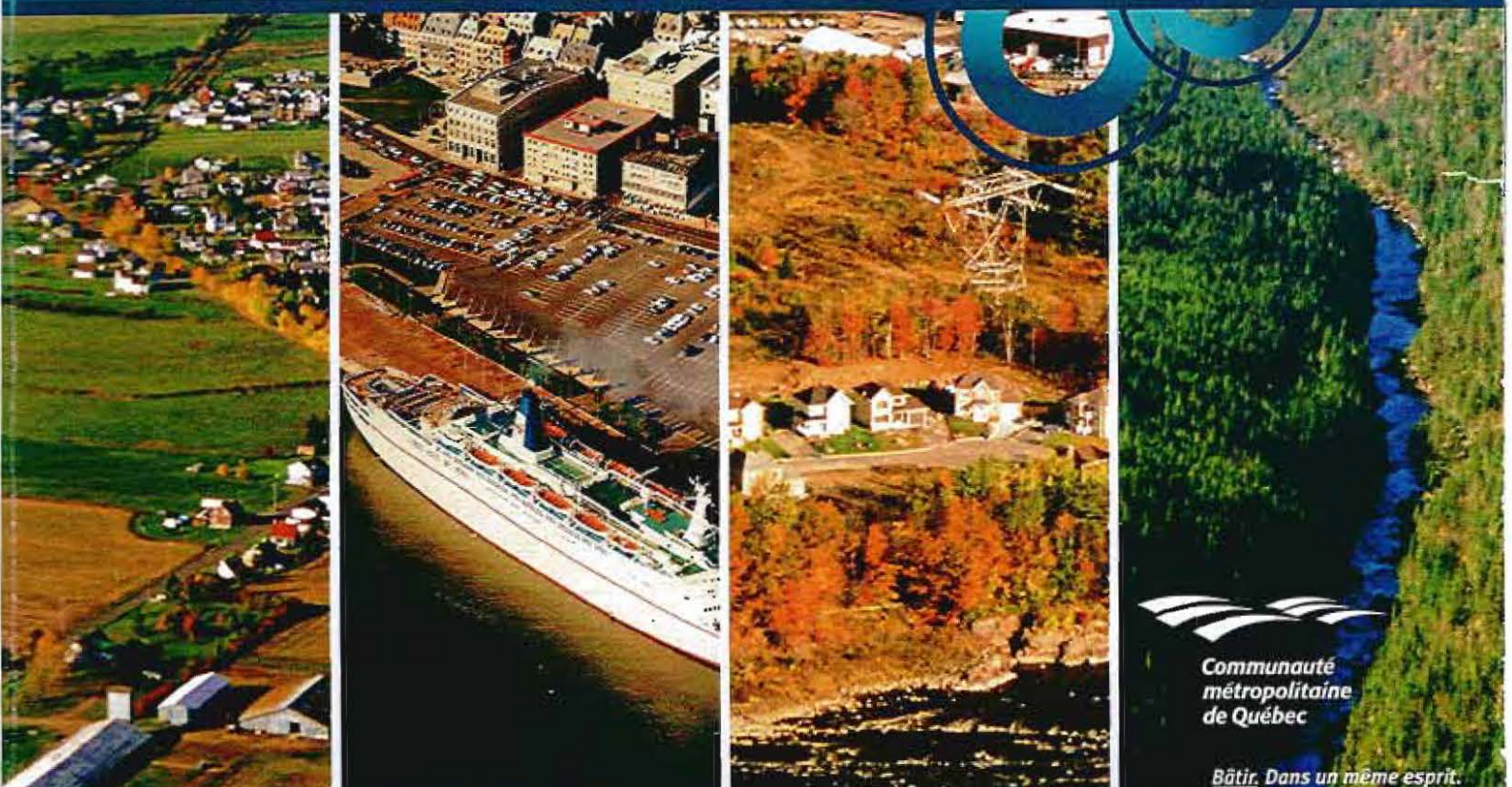
ANNEXE-3

BÂTIR 2031 : VALORISER NOS PAYSAGES IDENTITAIRES



Bâtir 2031 STRUCTURER, ATTIRER, DURER

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement
du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec



Communauté
métropolitaine
de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.

Stratégie métropolitaine n° 9

Attirer en valorisant nos paysages identitaires

9.1 Contexte d'intervention

Des paysages exceptionnels qui jouissent d'une reconnaissance mondiale.

En 2008, la Communauté procédait à une vaste étude ayant pour but de mieux connaître les paysages de son territoire. Cette étude a notamment permis d'identifier 44 unités de paysage qualifiées d'intérêt métropolitain. Ces paysages se démarquent par leur qualité visuelle, leur caractère emblématique, leur attrait récréotouristique, leur appropriation sociale ou leur intérêt patrimonial, naturel et économique. Il est à noter que ces paysages sont en constante évolution, puisqu'ils représentent la trace visible des interactions entre le caractère naturel d'un lieu et les activités humaines qui y ont cours.

Plus qu'une image, les paysages constituent un bien public reflétant l'identité des résidents d'une région.

Depuis plusieurs années, de nombreuses villes à travers le monde ont reconnu que la préservation ou l'amélioration des paysages constituait une mesure efficace de maintien ou d'augmentation de la qualité de vie. Cette qualité de vie est autant celle perçue par les résidents que celle recherchée par ceux qui choisissent un endroit pour s'établir ou pour y implanter leur entreprise. De plus, les paysages sont considérés comme des éléments identitaires propres à chaque région et constituent un produit d'appel supportant l'industrie touristique.

Plusieurs paysages demeurent insuffisamment protégés et valorisés.

Bien que certaines initiatives visant la reconnaissance, la protection et la mise en valeur des paysages aient été mises de l'avant, plusieurs paysages sont toujours menacés, puisqu'ils ne bénéficient d'aucune reconnaissance ou de mesures d'aménagement adéquates.

L'affichage omniprésent en bordure de certains axes routiers majeurs donnant accès au territoire métropolitain, la présence de fils électriques très apparents ou d'antennes de communication, l'absence de prise en compte du contexte lors de l'implantation de nouveaux bâtiments ainsi que le manque de contrôle de la qualité architecturale relativement aux caractéristiques du milieu dénaturent bien souvent ces paysages et peuvent nuire à leur perception.

9.2 Objectifs poursuivis par la Communauté

- 9.2.1 Reconnaître les unités de paysage d'intérêt métropolitain et contribuer à leur préservation, à leur valorisation et à leur aménagement;
- 9.2.2 Protéger et améliorer l'accessibilité aux points de vue permettant de saisir les paysages d'intérêt métropolitain;
- 9.2.3 Contribuer au rayonnement de la région en accordant une attention particulière à l'aménagement du réseau routier d'intérêt métropolitain constituant les principales portes d'entrée de la région.

9.3 Moyens d'action retenus par la Communauté

- 9.3.1 Se dote, au tableau 15, d'un énoncé d'intention relatif à la protection et à la mise en valeur des unités de paysage d'intérêt métropolitain;
- 9.3.2 Identifie les unités de paysage d'intérêt métropolitain à la carte 11;
- 9.3.3 Identifie, à l'annexe 5, les points de vue permettant de saisir les paysages d'intérêt métropolitain;
- 9.3.4 Énonce, au tableau 16, des prescriptions relatives à la protection et à la mise en valeur des points de vue permettant de saisir les paysages d'intérêt métropolitain existants et projetés;
- 9.3.5 Identifie, à la carte 12, le réseau routier d'intérêt métropolitain constituant les principales portes d'entrée à la région ainsi que les percées visuelles donnant accès, à partir de ce réseau, à des paysages emblématiques;
- 9.3.6 Énonce, au tableau 16, des prescriptions relatives à la protection et à la mise en valeur du réseau routier d'intérêt métropolitain constituant les principales portes d'entrée de la région de façon à contribuer au rayonnement du territoire;
- 9.3.7 À la suite de l'entrée en vigueur du PMAD, la Communauté :
1. identifiera, en concertation avec les partenaires concernés, les unités de paysage d'intérêt métropolitain devant faire l'objet d'une intervention prioritaire;
 2. encouragera la mise en place d'une approche concertée afin de mettre en œuvre une série d'actions adaptées à chacune des unités de paysage priorisée;
 3. veillera à la mise en place d'un observatoire des paysages afin de supporter l'enrichissement des connaissances sur les unités de paysage métropolitain;
 4. sensibilisera les intervenants régionaux et la population à la notion de paysage.

9.4 Attentes envers les composantes

Aux fins de l'exercice de conformité, voici le critère :

- 9.4.1 Reconduit les unités de paysage d'intérêt métropolitain énoncés à la carte 11, les points de vue permettant de saisir les paysages d'intérêt métropolitain identifiés à l'annexe 5 ainsi que le réseau routier d'intérêt métropolitain constituant les principales portes d'entrée de la région identifiés à la carte 12.

Aux fins de l'exercice de conformité, voici les prescriptions :

- 9.4.2 Complète, le cas échéant, la liste des points de vue permettant de saisir les paysages d'intérêt métropolitain;
- 9.4.3 Spécifie les mesures afin de répondre aux prescriptions relatives à la protection et à la mise en valeur des points de vue permettant de saisir les paysages d'intérêt métropolitain identifiés au tableau 16;
- 9.4.4 Spécifie les mesures afin de répondre aux prescriptions relatives à la protection et la mise en valeur du réseau routier d'intérêt métropolitain constituant les principales portes d'entrée de la région identifiées au tableau 16. Les composantes peuvent, compte tenu de la diversité de l'occupation du sol des secteurs traversés et du rôle spécifique joué par ces axes dans la structure urbaine, adapter ces prescriptions.

Aux fins de l'exercice de conformité, voici la cible :

- 9.4.5 S'approprie l'énoncé d'intention relatif à la protection et à la mise en valeur des unités de paysage d'intérêt métropolitain inscrite au tableau 15.

9.5 Demandes de collaboration aux partenaires privés, publics, municipaux et gouvernementaux afin :

- 9.5.1 Qu'ils participent à l'approche concertée mise en œuvre pour les unités de paysage priorisées;
- 9.5.2 Qu'ils coordonnent leurs actions eu égard aux paysages et évitent les dédoublements;
- 9.5.3 Qu'ils appuient les initiatives et les choix métropolitains de protection et de mise en valeur des paysages, notamment sur le plan financier;
- 9.5.4 Qu'ils participent à la mise en valeur du réseau routier d'intérêt métropolitain constituant les principales portes d'entrée de la région.

Plus précisément, des représentations seront faites au gouvernement afin :

- 9.5.5 Que les interventions du gouvernement, de ses ministères et de ses mandataires (ministère des Transports du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Hydro-Québec, etc.) prennent en compte la notion de paysage;
- 9.5.6 Que le ministère des Transports du Québec établisse un programme de verdissement approprié aux emprises des axes routiers donnant accès à la région métropolitaine de la Communauté;
- 9.5.7 Que le ministère des Transports du Québec et Hydro-Québec favorisent des aménagements protégeant et mettant en valeur les paysages d'intérêt métropolitain, notamment entre un corridor routier et une ligne de transport d'énergie ainsi qu'à leur croisement.



ANNEXE 5

Points de vue permettant de saisir les paysages d'intérêt métropolitain

1	Observatoire de la Capitale (Complexe G)	67	Sentier du Parc des Chutes-de-la-Chaudière 4
2	Promenade des Gouverneurs 1	68	Sentier du Parc des Chutes-de-la-Chaudière 5
3	Terrasse Dufferin 1	69	Sentier du Parc des Chutes-de-la-Chaudière 6
4	Terrasse Dufferin 2	70	Terrasse de Lévis 1
5	Terrasse Dufferin 3	71	Terrasse de Lévis 2
6	Terrasse Dufferin 4	72	Terrasse de Lévis 3
7	Promenade des Gouverneurs 2	73	Falaise de Lévis 1
8	Promenade des Gouverneurs 3	74	Falaise de Lévis 2
9	Promenade des Gouverneurs 4	75	Cimetière rue Saint-Georges
10	Parc des Voiliers	76	Mont Lauzon
11	Terrasse Grey	77	Tour d'observation du Marais du Nord
12	Bois-de-Coulonge	78	Mont Sainte-Anne 1
13	Église Saint-Michel de Sillery	79	Mont Sainte-Anne 2
14	Parc de la Falaise	80	Mont Sainte-Anne 3
15	Parc aquarium de Québec	81	Tremplin de saut à ski
16	Parc Cartier-Roberval	82	Chutes Jean-Larose
17	Église Notre-Dame-de-Foy	83	Falaise du Cap Tourmente
18	Côte du Moulin	84	Sentier du Cap Tourmente
19	Terrasse Cadieux	85	Montagne des Ormes
20	Passerelle de la chute Montmorency	86	Le Relais
21	Promenade de la chute Montmorency	87	Mont Stoneham 2
22	Manoir Montmorency	88	Mont Stoneham 1
23	Sentier du parc Montmorency	89	Mont Stoneham 3
24	Belvédère de la Chute Montmorency	90	Route du Mitan 1
25	Téléphérique de la Chute Montmorency	91	Route du Mitan 2
26	Sentier de la rivière du Cap Rouge	92	Route du Mitan 3
27	Sentier de la Chute 1	93	Route du Mitan 4
28	Sentier de la Chute 3	94	Route du Mitan 5
29	Sentier de la Chute 2	95	Route du Mitan 6
30	Sentier du Cap Gribane 1	96	Mont Allegro 1
31	Sentier de l'Anse de la Montée du Lac	97	Mont Allegro 2
32	Sentier du Cap Brulé 1	98	Sentier du Rocher 1
33	Sentier du Cap Brulé 2	99	L'Oasis
34	Sentier de la Chute 4	100	La Mélodieuse
35	Sentier du Cap Gribane 2	101	Les cinq Chutes
36	Cime du Cap Tourmente	102	Le canyon des Sept-Chutes
37	Sentier du Cap Gribane 3	103	Le Déversoir
38	Sentier du Cap Gribane 5	104	Le Barrage
39	Sentier du Cap Gribane 4	105	Les Embruns
40	Sentier du Cap Gribane 6	106	Sentier du Rocher 2
41	Sentier du Cap Gribane 7	107	Sentier L'Éperon
42	Sentier de l'Anse-aux-Vaches	108	Sentier de la Rivière à l'Épaulé 1
43	Cap du Salut 1	109	Sentier de la Rivière à l'Épaulé 2
44	Cap du Salut 2	110	Route Marie-Victorin (132)
45	Cap du Salut 3	111	Église et presbytère Saint-Nicolas
46	Sentier Mestachibo 2	112	Anse Ross
47	Sentier Mestachibo 1	113	Chemin Saint-Joseph
48	Pont des chutes Sainte-Anne	114	Site du futur mémorial du pont de Québec
49	Pont McNichols	115	Pont de Québec
50	Tour d'observation de Saint-François	116	Pointe Atkinson
51	Espace Félix-Leclerc	117	Rivière Etchemin
52	Entrée de l'île d'Orléans	118	Piste cyclable (rivière Chaudière-Breakeyville)
53	Quai de Sainte-Pétronille	119	Route Sainte-André (rivière Chaudières et îles)
54	Quai de Saint-Laurent	120	Croisement routes 116 et 171 (rivière Beauvillage)
55	Quai de Saint-Jean	121	Parc du Haut-Fond
56	Quai de Saint-François	122	Marina de Cap-Rouge
57	Passerelle du golf Le Montmorency	123	Baie de Beauport
58	Sommet du mont Béclair	124	Quai de Sainte-Anne-de-Beauport
59	Sommet du mont Irma-Levasseur	125	Halte pour roulottes près de la Basilique Sainte-Anne
60	Le belvédère du Marais du Nord	126	Rue Sainte-Marguerite (Beauport)
61	Parc Garneau	127	Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente
62	Parc Garneau 2	128	Anse Benson
63	Passerelle du Parc des Chutes-de-la-Chaudière	129	Futur centre touristique (Boischatel)
64	Sentier du Parc des Chutes-de-la-Chaudière 1	130	Parc des Riverains
65	Sentier du Parc des Chutes-de-la-Chaudière 2	131	Station de pompage de Château-Richer
66	Sentier du Parc des Chutes-de-la-Chaudière 3	132	Rond-point (rue Casgrain)

ANNEXE-4

PREMIÈRE POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

- UNE VISION D'AVENIR



Politique nationale de la

ruralité

Une vision d'avenir

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE	iii
MESSAGE DU MINISTRE D'ÉTAT AUX RÉGIONS	vii
DÉCLARATION EN FAVEUR DU MONDE RURAL	xi
INTRODUCTION	1
Chapitre 1	
LE QUÉBEC RURAL... UN TERRITOIRE D'AVENIR	3
➤ UN MONDE DE DÉFIS	5
◆ <i>Un territoire à occuper</i>	5
◆ <i>Une économie à diversifier, des ressources à mettre en valeur</i>	7
◆ <i>Des gens à former</i>	8
◆ <i>Des services à assurer</i>	9
◆ <i>Une identité à préserver</i>	10
◆ <i>Un dynamisme à encourager</i>	10
◆ <i>Une intervention gouvernementale à adapter</i>	11
Chapitre 2	
LE MONDE RURAL... UNE VISION D'AVENIR	13
L'APPROCHE	13
➤ Première orientation STIMULER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA PROSPÉRITÉ DES COLLECTIVITÉS RURALES	14
➤ Deuxième orientation ASSURER LA QUALITÉ DE VIE DES COLLECTIVITÉS RURALES ET RENFORCER LEUR POUVOIR D'ATTRACTION	15
➤ Troisième orientation SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES CITOYENS ET CITOYENNES AU DÉVELOPPEMENT DE LEUR COMMUNAUTÉ ET ASSURER LA PÉRENNITÉ DU MONDE RURAL	15
Chapitre 3	
POUR UNE VÉRITABLE CORVÉE DE DÉVELOPPEMENT : LE PACTE RURAL .	17
➤ UNE RESPONSABILITÉ POLITIQUE PARTAGÉE.....	19
➤ DES MANDATAIRES ACTIFS	20
➤ LES PARTENAIRES NATIONAUX DE LA MISE EN ŒUVRE	20

INTRODUCTION

Étroitement associée à l'avenir du monde rural, l'occupation du territoire constitue un véritable enjeu de société au Québec. En effet, nous possédons un vaste territoire rural, riche en ressources de toutes sortes, qui fait l'envie de bien des nations. Le Québec rural, comme ailleurs, est cependant soumis à des contraintes particulières de démographie, de migration des jeunes, de manque de main-d'œuvre spécialisée, d'effritement des services de proximité et de vieillissement de la population. En adoptant la *Politique nationale de la ruralité*, le gouvernement fait confiance à la capacité des collectivités rurales à gérer leurs ressources et à raviver les forces de leur milieu. Elles pourront ainsi léguer aux générations futures, qui auront le goût de s'installer à la campagne, un territoire dynamique et prospère où il fait bon vivre.

Depuis plus de 40 ans, le gouvernement du Québec œuvre en développement régional tout en gardant un œil sur les questions rurales. Avec l'adoption de la *Politique de soutien au développement local et régional*, 1997 devient une année charnière. L'État québécois amorce un important virage à l'égard de son intervention sur le territoire en accordant une place de choix au palier local et à la ruralité. Le gouvernement annonce des mesures concrètes *Pour développer le Québec rural* : l'embauche d'agents ruraux, d'étudiants en milieu rural et un soutien aux initiatives nouvelles. À celles-ci s'ajoute, l'année suivante, la mesure de développement des produits du terroir.

En juin 1997, le gouvernement reconnaît Solidarité rurale du Québec comme instance conseil en matière de développement rural. Dès 1998, un mandat lui est confié de préparer un avis sur les attentes des milieux ruraux à l'égard d'une politique de la ruralité. Cet *Avis pour une Politique gouvernementale de développement rural* sera déposé en février 1999. S'amorcent, en parallèle, des travaux interministériels et interrégionaux ainsi que la mise en place d'un comité de députés. À la suite de cette démarche, le Conseil des ministres adopte, en octobre 1999, le *Cadre de référence* de la politique de la ruralité : *Pour une occupation dynamique du territoire rural*. Ce document est alors soumis à une consultation en régions et auprès des partenaires nationaux du ministère des Régions. Ce cadre a servi d'assise à la présente politique.

Par la suite, le gouvernement du Québec dépose, lors du *Discours sur le budget 2001-2002*, une *Stratégie de développement économique des régions ressources*. Celle-ci comprend des mesures budgétaires et fiscales pour consolider et diversifier l'économie de sept régions et consacre plus de 200 millions de dollars à des mesures spécifiques aux milieux ruraux.

Aujourd'hui, la *Politique nationale de la ruralité* vient compléter la *Politique de soutien au développement local et régional* et se veut un appui encore plus tangible et concret au dynamisme des milieux ruraux. Elle se veut innovatrice et fait appel à l'audace d'agir, audace qui caractérisa nos bâtisseurs et bâtisseuses qui n'ont pas craint de relever leurs manches et de développer le Québec.

Chapitre 1

LE QUÉBEC RURAL... UN TERRITOIRE D'AVENIR

Si la population québécoise est devenue majoritairement urbaine, son territoire, lui, est resté massivement rural. D'une façon générale, ce territoire se situe essentiellement à l'extérieur des 31 grandes agglomérations urbaines du Québec et touche plus de 1000 municipalités.

Plus de 1,6 million de personnes, soit 22 % de la population, vivent dans les milieux ruraux et ceux-ci couvrent près de 78 % du territoire habité¹. C'est précisément ce vaste territoire habité par une population peu nombreuse qui caractérise le Québec rural.

Les activités propres aux milieux ruraux représentent un apport économique majeur pour le Québec. L'agriculture et les pêches, les ressources naturelles, l'industrie manufacturière et le tourisme sont autant de domaines qui contribuent à la richesse du Québec. Ces secteurs demeurent des atouts économiques importants en raison des milliers d'emplois générés dans la transformation, la distribution, les services, et ce, sur tout le territoire québécois, tant urbain que rural.


Les personnes qui travaillent dans les industries de la transformation agroalimentaire, dans les scieries et les papeteries — ou dans les sièges sociaux qui en dépendent — vivent majoritairement dans les 31 agglomérations urbaines du Québec. Avec ses 400 000 emplois, l'industrie agroalimentaire représente un secteur clé de l'économie québécoise, qui puise sa force en amont dans les 70 000 emplois directs de l'agriculture. Les secteurs des ressources naturelles génèrent, quant à eux, environ 190 000 emplois directs dans des activités d'exploitation et de transformation des ressources forestières, minières et énergétiques. Investir dans le développement des milieux ruraux, c'est donc travailler à la prospérité de tous.

Sur le plan social, les collectivités rurales ont maintes fois démontré leur potentiel pour structurer efficacement l'organisation communautaire et établir d'importants réseaux de solidarité. Le modèle coopératif en constitue un exemple probant. Le territoire rural est par ailleurs l'un des éléments majeurs qui a contribué à définir la richesse culturelle du Québec et à faire connaître une multitude d'événements et d'attrait touristiques dans toutes les régions. L'occupation du littoral et la mise en valeur du Québec maritime, l'exploitation des terres agricoles, des forêts et de l'énergie, la qualité et la variété des paysages, l'originalité des savoirs et savoir-faire traditionnels et contemporains : voilà autant d'éléments qui, ancrés historiquement en milieu rural, ont construit le Québec et le façonneront encore demain. Les ruraux, par la diversité culturelle de leur milieu de vie, les valeurs qu'ils véhiculent et le patrimoine qu'ils préservent, sont porteurs d'une partie significative de la mémoire collective du Québec.

Le territoire rural se caractérise ainsi :

- *La densité de la population et des constructions est relativement faible, ce qui donne lieu à des collectivités de taille limitée, dispersées dans un vaste espace géographique dominé par la végétation.*

¹ Voir le territoire d'application en annexe.

- 
- *L'agriculture, l'élevage ou la mise en valeur des ressources naturelles jouent un rôle prépondérant dans l'usage économique du territoire.*
 - *La population entretient un rapport particulier à l'espace, à la nature, au climat, aux saisons, et ce rapport influence sa vie sociale, économique et culturelle.*
 - *Les membres de chaque collectivité se connaissent, ils ont le sentiment d'appartenir à une communauté spécifique qui s'identifie au territoire qu'elle occupe.*

Malgré ces caractéristiques communes, il existe des disparités d'une collectivité rurale à l'autre et celles-ci sont perceptibles non seulement entre les régions, mais également à l'intérieur d'une même région, voire d'une même MRC.

Certains milieux ruraux sont localisés dans l'environnement immédiat des centres urbains, ce qui influe de manière positive sur leur situation socio-économique. Ces milieux comptent sur une population qui croît plus rapidement que la moyenne québécoise. La structure d'emploi et le profil professionnel des populations de ces territoires sont similaires à ceux des municipalités urbaines qu'ils voient. Par contre, cette proximité de la ville intensifie la tendance à l'éparpillement et à l'étalement urbain. De plus, un développement mal planifié peut faire pression sur le cadre de vie rural, sur l'environnement, la protection du territoire agricole et la préservation du patrimoine.

D'autres milieux ruraux, situés à une distance plus respectable de la ville, sont composés de municipalités relativement prospères. Celles-ci peuvent souvent compter sur une agriculture dynamique qui offre une base économique solide et stable, en plus de profiter de l'apport d'activités manufacturières, touristiques, récréatives et de services. Sur le plan démographique, elles connaissent des situations très diversifiées allant d'une légère croissance de la population à un déclin démographique. Le vieillissement de la population, la dégradation du milieu bâti, la difficulté à maintenir des services sont autant d'écueils qui guettent certaines de ces communautés.

Plusieurs milieux ruraux se situent à bonne distance d'une agglomération urbaine ou d'un centre de services, occupant généralement la périphérie du territoire habité. L'emploi dans le secteur forestier y tient une place beaucoup plus importante que dans le reste du Québec. Ces milieux ruraux ont souvent une situation socio-économique plus difficile et font face à un vieillissement accéléré des communautés. Plusieurs voient s'effriter les bases traditionnelles de leur économie et sont aux prises avec une disparition ou une désorganisation des services de proximité².

La mosaïque rurale québécoise comprend également près d'une trentaine de communautés autochtones représentant chacune l'équivalent d'un village.

Par ailleurs, il existe au sein du territoire rural des centres de services qui contribuent à la dynamique des communautés rurales qui les entourent. Ils sont au cœur de leurs activités et forment avec elles un ensemble socio-économique interrelié et complémentaire.

² Nous entendons par services de proximité l'ensemble des services publics et privés de première ligne, quel que soit le secteur d'activité dont ils relèvent : service de garde, école, centre de santé ou de services sociaux, service de police, centre communautaire ou de loisirs, bibliothèque, église, bureau de poste, épicerie, institution financière, garage, etc.

UN MONDE DE DÉFIS

Pour que les collectivités rurales occupent de façon dynamique le territoire, le Québec doit relever bon nombre de défis : la démographie, le développement économique et l'emploi, la mise en valeur des ressources, la formation et l'acquisition des compétences, l'amélioration du cadre de vie, la desserte de services, la participation des communautés à leur développement ainsi que l'adaptation des modes d'intervention. Ces défis sont vastes et interdépendants, et y faire face nécessitera une vision large et de nouvelles approches.

Un territoire à occuper

Les perspectives d'évolution démographique représentent l'un des problèmes les plus aigus pour le Québec. Le faible taux de natalité observé partout, sauf dans les communautés autochtones, et la progression de l'espérance de vie se traduiront par un vieillissement de la population dans des proportions jamais égalées et par une diminution de la main-d'œuvre disponible. La pyramide des âges en sera grandement modifiée, phénomène exacerbé du fait que la génération des *baby-boomers* atteindra progressivement 65 ans entre 2010 et 2030. Mais ce phénomène n'est pas exclusif au monde rural.

Une analyse de l'évolution par tranche d'âge de 1996 à 2021 nous permet d'observer des similitudes entre les différents territoires, qu'ils soient ruraux, ruraux-urbains ou métropolitains. Dans ces milieux respectifs, la baisse inquiétante des jeunes de moins de 25 ans (-9,8 %, -10,4 % et -6,8 %) et la hausse des personnes de 65 ans et plus (10,9 %, 11,5 % et 8,7 %)³ traduisent une tendance similaire dans tous les territoires, tendance qui s'accroît légèrement dans les MRC comptant une agglomération de recensement⁴ (plus forte baisse de jeunes et plus forte hausse de personnes âgées).

³ Compilations spéciales du ministère des Régions à partir des prévisions démographiques de l'Institut de la statistique du Québec.

⁴ Une agglomération de recensement (AR) est une entité urbaine établie par Statistique Canada aux fins de recensement de la population. Elle est composée d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain) ainsi que de régions urbaines et rurales adjacentes (appelées banlieues urbaines et rurales) dont le degré d'intégration économique et sociale avec le noyau urbain est élevé. La population du noyau urbain d'une AR compte au moins 10 000 habitants d'après les données du recensement précédent.

Chapitre 3

POUR UNE VÉRITABLE CORVÉE DE DÉVELOPPEMENT : LE PACTE RURAL

Par la *Politique nationale de la ruralité*, le gouvernement du Québec entend agir en partenariat avec les leaders des communautés locales et régionales, notamment leurs représentants élus, et convenir d'un engagement conjoint à s'investir et à innover pour bâtir une ruralité prospère et conforme aux attentes des populations rurales. Afin de concrétiser cet engagement, le gouvernement entend soutenir, accompagner et stimuler la capacité de développement de l'ensemble des communautés rurales et leur allouer des ressources techniques et financières, prioritairement à celles qui vivent des difficultés. Il propose ainsi de conclure un pacte de solidarité avec les élus de chaque territoire rural et d'y attribuer un budget. Les élus s'engageront pour leur part à soutenir les communautés rurales dans leurs efforts pour bâtir un milieu de vie socialement, culturellement et économiquement prospère.

Axé sur l'engagement et l'innovation, le **Pacte rural** offrira aux collectivités rurales les moyens de se mobiliser dans une véritable corvée afin d'initier des projets visant à améliorer leurs conditions de vie. Cette corvée vise aussi à expérimenter des approches innovantes qui font appel à la mise en valeur de tous les potentiels de développement locaux et qui se fondent sur la valorisation des ressources humaines, naturelles et patrimoniales des milieux.

Le pacte est un dispositif qui permet à l'État et à la collectivité de joindre leurs forces pour agir de manière globale, cohérente et à long terme sur le territoire rural en tenant compte de ses particularités, de ses forces et de ses potentiels. Ce pacte se concrétisera par une entente formelle entre le gouvernement du Québec et chaque MRC ciblée. Les principaux termes de cette entente de solidarité en faveur de la prospérité et de la pérennité des communautés rurales sont les suivants :

- Le pacte précise que la MRC et le gouvernement conviennent mutuellement de promouvoir le développement du milieu rural en fonction des trois orientations de la politique de la ruralité :
 - stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales ;
 - assurer la qualité de vie de ces collectivités et renforcer leur pouvoir d'attraction ;
 - soutenir l'engagement des citoyens au développement de leur communauté.
- Cette entente engage la MRC à promouvoir le développement dans chaque municipalité rurale de son territoire et à mettre en place les conditions favorables de partenariat, d'animation et de soutien.
- Cette entente convient du rôle des différents partenaires qui appuieront les efforts de développement rural, notamment celui des CLD.
- Le gouvernement du Québec s'engage, pour la durée de l'entente, à transférer à la MRC une enveloppe budgétaire qui permettra :
 - de soutenir la démarche d'organisation, de réflexion et d'action au sein des communautés rurales et au niveau de la MRC ;

ANNEXE-5

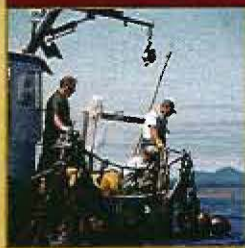
DEUXIÈME POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

**- UNE FORCE POUR TOUT
LE QUÉBEC**



2007-2014

Politique nationale de la ruralité



› Une force
pour tout le Québec

Mot du premier ministre



En rendant publique la Politique nationale de la ruralité, notre gouvernement confirme son engagement à mettre en place les conditions propices à l'épanouissement et à la mise en valeur du territoire rural du Québec.

Pour nous, il est essentiel que chaque geste posé ayant un impact sur les municipalités respecte les principes fondamentaux que nous nous sommes fixés, soit ceux du partenariat, de la confiance et du respect des élus municipaux. Une fois de plus, nous démontrons que nous sommes bel et bien engagés dans une nouvelle ère de collaboration avec le milieu municipal. La Politique nationale de la ruralité constitue les assises solides d'un nouveau partenariat en faveur du monde rural qui prend sa source dans les gestes posés par le gouvernement au cours des dernières années et dans la confiance que nous témoignons aux élus locaux et aux acteurs des milieux ruraux.

Cette politique repose sur une responsabilité partagée entre le gouvernement du Québec et les élus municipaux, en association avec les citoyens et les organisations locales et régionales. Elle mise sur un renouveau rural axé sur l'implication des élus et de la population.

Le gouvernement a la conviction qu'une approche fondée sur le renforcement de la capacité des communautés rurales à se mobiliser et à modeler leur milieu à leur façon et à leur image, entraînera des retombées bénéfiques. De ce fait, le Québec affirme sa place comme chef de file en matière de ruralité.

Par les solutions novatrices qu'elle propose, cette politique offrira de nouvelles possibilités aux communautés rurales. Elle nous permettra collectivement de raffermir les liens qui nous unissent aux milieux ruraux.

Nous franchissons ainsi une étape importante vers l'amélioration de la capacité de prise en charge par les communautés locales de leur développement social, culturel et économique, et ce, pour le mieux-être de l'ensemble de la population du Québec et des générations à venir.

Le premier ministre du Québec,

Jean Charest

SOMMAIRE

Politique nationale de la ruralité.



LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations
2. Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire
3. Assurer la pérennité des communautés rurales
4. Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques



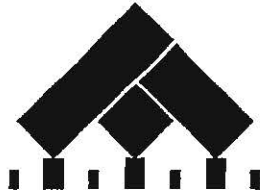
LES OBJECTIFS D'INTERVENTION

1. Renforcer le rôle des élus municipaux et consolider celui des MRC dans l'offensive de développement rural
2. Assurer à chaque territoire les moyens d'agir
3. Encourager une dynamique de développement par territoire
4. Poursuivre un développement multiforme en milieu rural
5. Favoriser la coopération et la complémentarité rurale urbaine
6. Promouvoir le mode de vie rural
7. Offrir un appui concret de l'appareil gouvernemental aux démarches, stratégies et projets des communautés rurales

ANNEXE-6

POUR UN ÉTAT DE PROXIMITÉ

**PROPOSITION D'UNE LOI-CADRE
SUR LA DÉCENTRALISATION**



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

**Pour un État de proximité
et une autonomie des communautés :**

Proposition de loi-cadre sur la décentralisation

20 avril 2005

11. **Décentralisation et politique vigoureuse de développement local et régional**

La décentralisation n'est pas le remède absolu aux difficultés qui affligent les communautés éloignées et intermédiaires, elle est avant tout un outil. C'est pourquoi, sans l'appui d'une véritable politique nationale de développement local et régional, les nouveaux pouvoirs des collectivités territoriales acquis par la décentralisation risquent d'avoir bien peu d'effet sur le développement économique et social.

11.1 **Pourquoi promouvoir le développement des régions?**

Face aux difficultés économiques et sociales que traversent les régions périphériques et intermédiaires du Québec, certains n'hésitent pas à poser le problème sous la forme des interrogations suivantes :



- Pourquoi résister au déclin économique et démographique des régions éloignées et intermédiaires?
- Pourquoi ne pas s'accommoder à l'idée de régions désertées, vidées de leurs activités et de leur population, abandonnées aux grands espaces sauvages offerts aux citoyens comme lieux de récréation et de villégiature?
- Pourquoi ne pas laisser les règles de l'économie organiser seules la mosaïque du peuplement et la distribution des activités de production?
- Pourquoi ne pas aller dans le sens d'une concentration plus poussée de la population et des activités économiques sur les grandes zones métropolitaines du Québec: Montréal, Québec, Trois-Rivières, Hull-Gatineau?
- Pourquoi ne pas souscrire à l'idée que les régions qui survivront seront celles qui adhéreront pleinement aux conditions de la croissance industrielle et métropolitaine?

11.2 **La réponse d'un état responsable va dans le sens suivant:**

Parce que les régions (éloignées et intermédiaires), incluant les territoires ruraux, procurent une contribution essentielle à l'organisation territoriale, à la production économique et culturelle et à la qualité de vie de la société globale. Les régions, composées de petites villes et villages et de vastes espaces naturels :

- assurent une répartition spatiale plus équilibrée de la population et une occupation du territoire en dehors des agglomérations urbaines évitant ainsi la

surcharge des centres et les conséquences sociales désastreuses qu'elle peut entraîner;

- permettent l'exploitation de ressources naturelles qui contribuent à l'essor économique de toute la société;
- élargissent l'éventail des choix de modes de vie, de lieux de travail, de production, de décision et de détente;
- favorisent, par l'activité agricole et d'autres formes d'occupation des sols et l'accès à l'environnement naturel ;
- assurent un certain niveau d'autosuffisance agroalimentaire ;
- contribuent à préserver et à transmettre un système de valeurs différent ainsi qu'un patrimoine témoin d'une culture pour laquelle la société demeure attachée ;
- répondent à une volonté profonde d'une proportion importante de la population de vivre dans les collectivités régionales et rurales;
- constituent des territoires d'accueil pour la nouvelle économie et des segments de population susceptibles de s'établir en dehors des régions centrales;
- représentent une réserve d'éléments et de potentialités pour résoudre demain les crises des grandes agglomérations urbaines.



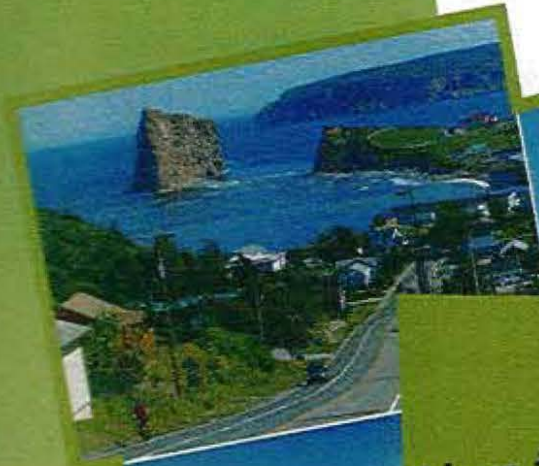
L'avenir des régions passe par le respect de leur spécificité et de leur droit à la juste part des budgets et aides gouvernementales

L'avenir des régions passe essentiellement par l'affirmation vigoureuse de leur utilité économique, sociale, culturelle et écologique. Il passe aussi par le respect de leur spécificité et de leur droit à la juste part des budgets et des aides gouvernementales.

Pour relever ce défi, les collectivités territoriales doivent pouvoir compter sur de vigoureuses politiques nationales de soutien au développement local et régional. Sans ces politiques nationales de développement local et régional, les compétences accrues des municipalités et des MRC par la décentralisation risquent d'avoir des effets bien limités sur les efforts de développement économique et social.

ANNEXE-7

STRATÉGIE POUR ASSURER L'OCCUPATION DES TERRITOIRES 2001- 2016



**Nos territoires:
y habiter
et en vivre!**



**STRATÉGIE POUR ASSURER
L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ
DES TERRITOIRES 2011-2016**



Les territoires du Québec sont aujourd'hui le théâtre de nouvelles réalités sur les plans démographique, socioéconomique et environnemental. Pour y faire face, s'y adapter et en tirer avantage, le Québec possède plusieurs atouts: une popu-

lation scolarisée, travaillante et ingénieuse, un riche patrimoine de même qu'une culture et des traditions vivantes, de l'énergie, de l'eau douce et des ressources naturelles, des infrastructures diversifiées, de solides entreprises, un engagement ferme envers le développement durable ainsi qu'une administration publique et des élus dévoués au bien collectif.

L'attachement des citoyens à leur territoire et leur volonté d'y vivre et d'en vivre, en valorisant pleinement tous les potentiels territoriaux, constituent des traits marquants de notre culture.

Notre gouvernement a instauré un mouvement et il s'engage résolument à l'occupation et à la vitalité de chacun des territoires du Québec. Nous entendons y travailler de concert avec les instances qui interviennent sur les territoires. Le Québec, nous voulons l'habiter, nous y épanouir et y prospérer.

La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires ouvre sur de nouvelles façons de faire, de nouvelles possibilités de partenariat. Elle permettra, d'une part, d'adapter davantage l'action du gouvernement selon les spécificités des territoires et des populations qui les habitent et, d'autre part, de conjuguer ses efforts à ceux de tous les acteurs de la scène publique et de la société civile. Qui plus est, il est de notre intention, comme le propose la Stratégie, de faire de l'occupation et de la vitalité des territoires un grand projet de société, en proposant à l'Assemblée nationale d'adopter une loi-cadre à cet effet.

Par cette démarche audacieuse, le Québec assure sa vitalité et confirme son sens de l'innovation, au bénéfice des aspirations de ses citoyens et des générations futures.

JEAN CHAREST

Une mise en œuvre en trois temps

La **Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016** marque le point de départ en présentant des principes, des orientations et des objectifs rassembleurs qui interpellent tous les élus, ainsi que des moyens de mise en œuvre.

Le gouvernement rend également public un **document d'accompagnement** à la Stratégie qui présente **les actions des ministères et organismes qui auront cours entre 2011 et 2013** pour soutenir l'occupation et la vitalité des territoires. Pendant cette période, le gouvernement souhaite que soit adoptée et mise en œuvre une pièce maîtresse : la loi-cadre.

Par le projet de **loi-cadre**, le gouvernement proposera à l'Assemblée nationale de placer l'occupation et la vitalité des territoires parmi les grandes priorités du Québec. Cette loi, si elle est adoptée, amènera les ministères et les organismes publics concernés à concourir à l'atteinte des objectifs de la Stratégie, en se guidant sur ses principes. À compter de 2013, ces ministères et organismes élaboreront une planification conséquente. Enfin, elle précisera le rôle des ministres concernés et celui des élus municipaux, et mettra en place des mécanismes de suivi et de reddition de comptes.

À terme, une nouvelle dynamique en action

La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires est basée sur la mise en place **d'une nouvelle dynamique prenant appui sur trois pôles d'intervention** : l'action des collectivités, l'action gouvernementale et, au besoin, l'action conjointe.

Un premier pôle : l'action des collectivités

En faisant valoir leurs aspirations auprès de leurs élus du domaine municipal, des conseils de bande ou des villages nordiques, les citoyens et les acteurs socioéconomiques ont la capacité de jouer un rôle important dans l'occupation et la vitalité de leur territoire. Ces élus, avec les outils de planification dont ils disposent, par leurs pouvoirs et les programmes qu'ils gèrent, peuvent prendre des initiatives contribuant à l'atteinte des objectifs inscrits dans la Stratégie. Les élus scolaires peuvent aussi contribuer dans le domaine de l'éducation.

Un second pôle : l'action gouvernementale

Par la Stratégie, le gouvernement s'engage à poursuivre ses efforts de régionalisation et de délégation, en accord avec les instances concernées. Par ailleurs, le gouvernement s'engage à réaliser les actions prévues au document d'accompagnement jusqu'en 2013 ainsi qu'à proposer une loi-cadre pour, notamment, voir chaque ministère et organisme concerné faire état de sa contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie, en se guidant sur ses principes, et en rendre compte.

Un troisième pôle : l'action conjointe

Enfin, si l'action des collectivités ou l'action gouvernementale ne permet pas, sur des projets prioritaires, d'atteindre les objectifs souhaités, la Stratégie prévoit en

Des collectivités prospères et durables sur tous les territoires du Québec.

Les trois enjeux de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires trouvent leur expression dans la formulation d'une vision de l'occupation et de la vitalité des territoires que le gouvernement souhaite partager avec ses partenaires.

3.1.4 Vision

La vision veut représenter l'objectif ultime, le résultat attendu que permettra d'atteindre la présente stratégie. Elle constitue la finalité pour laquelle le gouvernement du Québec et ses partenaires entreprennent un ensemble d'actions et d'initiatives pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

La vision se veut également un appel à la convergence des efforts de chaque partenaire en vue d'atteindre une finalité que nous souhaitons tous pour l'ensemble des territoires du Québec. Cette vision s'énonce ainsi :

Des territoires riches de leur diversité et de leur patrimoine, forts de l'engagement des collectivités dans leur milieu de vie, lesquelles façonnent ensemble un Québec dynamique, prospère et ouvert sur le monde.

3.2 LES PRINCIPES

La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires s'inscrit en appui à la Stratégie gouvernementale de développement durable²³. Elle reconnaît et intègre donc les 16 principes²⁴ guidant l'action de l'administration publique en matière de développement durable.

De ces 16 principes, **la subsidiarité**, en particulier, s'applique directement à la vitalité des territoires. Selon le principe de la subsidiarité, **les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués à l'échelon approprié d'autorité**. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés²⁵.

23 Au Québec, le développement durable « s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. » Loi sur le développement durable, L.R.Q., chapitre D-8.1.1.

24 Les principes guidant l'action de l'administration publique en matière de développement durable sont les suivants : Subsidiarité; santé et qualité de vie; équité et solidarité sociale; protection de l'environnement; efficacité économique; participation et engagement; accès au savoir; partenariat et coopération intergouvernementale; prévention; précaution; protection du patrimoine culturel; préservation de la biodiversité; respect de la capacité de support des écosystèmes; production et consommation responsables; pollueur-payeur; internalisation des coûts.

25 Loi sur le développement durable, L.R.Q., chapitre D-8.1.1.

De plus, la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires inscrit des principes qui lui sont propres, soit :

L'engagement de personnes élues

L'occupation et la vitalité des territoires s'appuient sur l'action de personnes élues, membres de l'Assemblée nationale, d'un conseil municipal, d'un conseil de bande, du conseil d'un village nordique, de l'Administration régionale crie ou, en ce qui concerne le milieu de l'éducation, du conseil d'une commission scolaire.

Ce principe s'appuie sur le fait que ces personnes se situent au carrefour de plusieurs dynamiques sectorielles (quoique dans une moindre mesure pour les personnes élues membres d'une commission scolaire), les menant vers une vision d'ensemble du développement du territoire sur lequel ils exercent leurs fonctions. Elles sont aussi responsables de leurs actions devant la population qui les a élus ou d'organismes leur ayant délégué des responsabilités.

La concertation

La concertation entre les personnes élues et les acteurs socioéconomiques d'une collectivité, s'appuyant sur les aspirations et la mobilisation de la population, constitue une importante contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires.

En effet, l'action des personnes élues est renforcée selon le degré de mobilisation de la population qu'elles représentent et de la qualité de la concertation qu'elles peuvent établir avec les acteurs socioéconomiques sectoriels.

La complémentarité territoriale

Les personnes élues et les acteurs socioéconomiques de collectivités voisines ou partageant des intérêts communs sont invités à s'associer et à unir leurs forces pour collaborer, planifier et agir de façon complémentaire et profitable à ces collectivités.

Des solutions complémentaires permettent d'éviter qu'un développement territorial ne se fasse au détriment d'un autre territoire ou que des investissements publics ne soient dédoublés inutilement. Étant donné qu'une majorité de la population québécoise vit en territoire urbanisé, la complémentarité rurale-urbaine est un élément important à prendre en compte, permettant de participer à une même dynamique territoriale. La complémentarité peut également s'exprimer par des maillages interrégionaux ou entre la métropole et d'autres régions, par exemple, au sein d'un créneau de production industrielle ou par la forme d'échanges ou

ANNEXE-8

LIVRE BLANC

CHANGER LES FAÇONS DE FAIRE POUR MIEUX SERVIR LES CITOYENS

LA RÉORGANISATION MUNICIPALE

**CHANGER LES FAÇONS DE FAIRE,
POUR MIEUX SERVIR LES CITOYENS**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
MOT DE LA MINISTRE.....	IX
PARTIE I : L'ORGANISATION MUNICIPALE ACTUELLE.....	11
CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU SECTEUR MUNICIPAL ET DE SON CONTEXTE.....	13
1.1. Les institutions municipales.....	13
1.2. Le contexte sociodémographique	15
CHAPITRE 2 : LA PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DU SECTEUR MUNICIPAL.....	19
2.1. La fragmentation des municipalités locales.....	19
2.2. Les limites de la collaboration intermunicipale	20
2.3. Des subventions qui font obstacle aux regroupements.....	21
CHAPITRE 3 : LA PROBLÉMATIQUE DU MILIEU RURAL ET LA POLITIQUE DE LA RURALITÉ.....	25
3.1. La place du monde rural dans la société québécoise	25
3.2. La politique de la ruralité.....	25
CHAPITRE 4 : LA PROBLÉMATIQUE DES TRENTE ET UNE AGGLOMÉRATIONS URBAINES DU QUÉBEC.....	27
4.1. L'importance des agglomérations urbaines du Québec pour son développement.....	27
4.2. Les problèmes vécus par les agglomérations urbaines.....	27
4.2.1. L'étalement urbain et ses conséquences.....	28
4.2.2. La fragmentation municipale dans les agglomérations et ses effets	29
4.2.3. La nécessité de constituer des pôles socio-économiques forts	33
4.3. Le cas des agglomérations de Chicoutimi-Jonquière, de Sherbrooke et de Trois-Rivières	34

CHAPITRE 5 : LES PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES DE LA MÉTROPOLE, DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC ET DE L'AGGLOMÉRATION DE L'OUTAOUAIS.....	37
5.1. La métropole	37
5.2. L'agglomération de Québec	42
5.3. L'agglomération de l'Outaouais.....	47
PARTIE II : LA RÉORGANISATION DU SECTEUR MUNICIPAL.....	53
CHAPITRE 6 : LES OBJECTIFS D'UNE RÉORGANISATION MUNICIPALE.....	55
6.1. Une vision commune du devenir des collectivités	55
6.2. Une prise en considération des objectifs gouvernementaux en matière de développement durable et d'aménagement.....	55
6.3. Un secteur municipal plus efficace permettant un allègement et une meilleure répartition du fardeau fiscal	57
CHAPITRE 7 : LE REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS LOCALES.....	59
7.1. Les regroupements en tant que solution aux problèmes de l'organisation municipale.....	59
7.2. Les expériences vécues à l'extérieur du Québec	60
7.3. Des comités d'élus pour proposer des regroupements dans les agglomérations de Québec, de Montréal et de l'Outaouais.....	64
7.4. Un nouveau rôle pour la Commission municipale et des pouvoirs habilitants pour le gouvernement en matière de regroupements municipaux	65
7.5. La modification du programme de péréquation pour éviter qu'il ne fasse obstacle aux regroupements	67
7.6. L'ajustement du cadre des relations de travail	67
CHAPITRE 8 : LE RENFORCEMENT DES AGGLOMÉRATIONS URBAINES ET DES MRC.....	71
8.1. La nécessité d'un renforcement du palier supramunicipal.....	71
8.2. Les expériences vécues à l'extérieur du Québec	73
8.3. La mise en place de communautés métropolitaines dans les agglomérations de Québec, de Montréal et de l'Outaouais.....	76
8.3.1. <i>Le territoire des communautés métropolitaines</i>	77
8.3.2. <i>Les compétences des communautés métropolitaines</i>	79
8.3.3. <i>La désignation des dirigeants des communautés métropolitaines</i>	89

MOT DE LA MINISTRE

Le temps est venu d'apporter les changements nécessaires en matière d'organisation municipale au Québec. Remettre encore à plus tard ce que nous avons déjà trop tardé à entreprendre serait une grave erreur. Il est révélateur que le secteur municipal pourtant appelé, ici comme ailleurs, à être au cœur du développement social, économique et culturel soit aujourd'hui organisé presque exactement comme il y a cinquante ans.

Le statu quo n'est plus acceptable. Il faut s'engager dans la voie du renforcement des pôles urbains sur tout le territoire du Québec. C'est une des clés incontournable de la création de la richesse et une condition de notre prospérité collective.

Bien sûr, la manière d'y arriver devra différer selon les réalités du terrain. Il ne peut y avoir de mur à mur dans la façon de faire même si l'objectif commun est de mieux préparer nos institutions locales à faire face aux enjeux d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement, de développement économique, d'équité fiscale et d'équité sociale.

Le présent document contient les orientations gouvernementales pour le renouvellement de la gouverne municipale selon deux volets, soit celui du regroupement des municipalités locales et celui du renforcement des municipalités régionales de comté et des agglomérations urbaines, ce dernier comportant notamment la mise en place de communautés métropolitaines dans les agglomérations de Montréal, de Québec et de l'Outaouais.

Les propositions gouvernementales se traduiront par le dépôt prochain de projets de loi. Cependant, la discussion se poursuivra à propos de ces propositions, particulièrement au sein des comités d'élus municipaux constitués dans les agglomérations de Montréal, de Québec et de l'Outaouais.

Une bonne partie du progrès du Québec, pour les années à venir, dépend de notre capacité à instaurer de la solidarité dans la gouverne municipale.

Vous pouvez compter sur mon engagement pour y arriver.

La ministre d'État aux Affaires municipales
et à la Métropole,

Louise Harel

CHAPITRE 3 : LA PROBLÉMATIQUE DU MILIEU RURAL ET LA POLITIQUE DE LA RURALITÉ

3.1. La place du monde rural dans la société québécoise

La partie du territoire du Québec située au sud de la région du Nord-du-Québec couvre 615 900 kilomètres carrés. De cet espace, 6,3 % est occupé par les 31 agglomérations urbaines de plus de 10 000 habitants, lesquelles regroupaient 78 % de la population du Québec selon le recensement de 1996. Le reste du territoire du Québec, soit 93,7 %, représente ce qu'il est convenu d'appeler le monde rural. Le monde rural ne doit pas être confondu avec le milieu agricole. Bien que l'activité agricole occupe une place importante dans le monde rural, elle s'exerce aussi en milieu urbanisé.

Selon les dernières compilations disponibles (1996), 53,8 % du territoire de la RMR de Montréal est compris dans des zones agricoles établies en vertu de la *Loi sur la protection du territoire agricole* et c'est le cas de 30,1 % du territoire de la Ville de Laval. Sur la partie du territoire du Québec considérée comme rurale, on retrouve par ailleurs une soixantaine de centres de services plus urbanisés, principalement dans les 44 MRC où il n'y a ni région métropolitaine de recensement (RMR), ni agglomération de recensement (AR).

3.2. La politique de la ruralité

Le ministre des Régions s'est vu confier le mandat d'élaborer la première Politique québécoise de la ruralité. Cet exercice a requis la participation d'une vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux et s'inscrit dans la continuité de la Politique de soutien au développement local et régional, adoptée par le gouvernement du Québec en 1997. Une première étape a été franchie en octobre dernier, par l'adoption par le Conseil des ministres du Cadre de référence de la Politique de la ruralité intitulé : *Pour une occupation dynamique du territoire rural*. Cette politique doit être rendue publique à l'été 2000.

La ruralité moderne est confrontée à plusieurs défis, qui ont trait à l'occupation du territoire, à l'économie, au développement durable, à la vitalité sociale et culturelle, à l'adaptation gouvernementale aux réalités rurales et à la prise en charge de leur développement par les communautés rurales.

Le gouvernement du Québec, par la Politique de la ruralité, veut indiquer clairement que les milieux ruraux constituent un actif important pour la société québécoise et qu'ils recèlent d'importants potentiels de développement. Ces milieux contribuent de manière originale à l'identité culturelle et à la diversité économique du Québec moderne. La Politique de la ruralité compte maintenir et favoriser l'occupation dynamique de notre territoire commun, en encourageant la pérennité des communautés rurales. Elle compte à cet égard appuyer en particulier les municipalités dévitalisées. Dans cet esprit, elle cherchera entre autres à stimuler la capacité des collectivités locales à se prendre en charge, afin d'assurer le maintien de communautés rurales vivantes et dynamiques sur l'ensemble du territoire québécois. Elle visera enfin, par des interventions gouvernementales plus adaptées à la ruralité, à construire une économie rurale qui correspond aux attentes des populations et qui assure des emplois stables et durables.

Pour répondre aux défis soulevés dans la Politique de la ruralité, le gouvernement entend doter la gouverne municipale d'une capacité d'action renforcée et, dans cette perspective, il faudra consolider les centres de services en milieu rural, procéder à des regroupements de municipalités lorsque pertinent et renforcer les municipalités régionales de comtés (MRC).

Par ailleurs, il faudra s'assurer que l'exercice par les instances municipales de leurs compétences en aménagement assure le maintien de la priorité aux activités agricoles dans les zones reconnues en vertu de la *Loi sur la protection du territoire agricole*.

ANNEXE-9

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE- BEAUPRÉ



PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Plan de développement durable des collectivités :

La Côte-de-Beaupré, vers une région en santé !

SOMMAIRE

En 2030, la Côte-de-Beaupré offrira et développera des milieux de vie dynamiques et attirants...

- qui mettent en valeur et protègent les éléments distinctifs du territoire que sont ses attraits naturels et ses racines;
- qui offrent une qualité de vie enviable;
- qui développent pleinement les potentiels du territoire, sur les plans économique, agricole, touristique, culturel, social et environnemental.

La Côte-de-Beaupré aura le leadership nécessaire pour développer collectivement ces potentiels dans le respect des principes du développement durable.

Telle est la vision stratégique adoptée par l'ensemble des partenaires concernés par le développement de la Côte-de-Beaupré. La planification stratégique repose sur une orientation de mise en œuvre et quatre grandes orientations de développement. Ces orientations constituent les assises sur lesquelles repose la concrétisation de la vision du futur souhaité pour la Côte-de-Beaupré au terme d'un horizon de planification de 20 ans. Les orientations et les axes d'intervention retenus tracent donc l'itinéraire des prochaines années vers la concrétisation de cette vision stratégique, dans une perspective durable.

Orientation 1 : Utiliser de façon optimale le territoire et ses ressources

Orientation 2 : Assurer un développement économique durable

Orientation 3 : Préserver et améliorer le caractère distinctif du territoire sur les plans culturel, patrimonial et paysager

Orientation 4 : Accroître la qualité de vie de la population de la Côte-de-Beaupré

Ces quatre orientations sont encadrées par une orientation de mise en œuvre qui est de **se donner une vision consensuelle sur le devenir et l'utilisation du territoire.**

Cette démarche a reposé sur un processus de mobilisation et de concertation sans précédent qui a nécessité la collaboration de centaines de personnes tout au long de la démarche. Le projet de planification stratégique qui en a découlé a été soumis à un large processus de consultation publique à l'automne 2012. Les participants ont pu s'exprimer et faire part de leurs opinions et de leurs attentes à l'égard du territoire.

La vision est accompagnée d'un plan d'action 2013-2018 qui précise les engagements pris par les collectivités de la Côte-de-Beaupré au moment de son adoption à l'hiver 2013. Ce plan d'action, porté par l'ensemble des collectivités, n'est pas statique et devra être complété, revu, modifié au fur et à mesure des résultats obtenus. Ce plan vise également à inciter à une mobilisation encore plus large et à ce que d'autres organisations prennent des initiatives et s'engagent dans des actions contribuant à la concrétisation de la vision d'avenir retenue pour la Côte-de-Beaupré.

3 VISION DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ POUR DES COLLECTIVITÉS VIABLES

3.1 SE DONNER UNE VISION POUR UN AVENIR DURABLE

Pourquoi une vision ?

La vision stratégique veut exprimer une image claire et globale de ce que souhaite devenir la Côte-de-Beaupré au terme d'un horizon de planification de 20 ans, un idéal à atteindre. Par une projection dans le temps, la vision détermine l'approche que la Côte-de-Beaupré prendra pour mettre en lumière les forces du milieu, éliminer les irritants, favoriser le sentiment d'appartenance et la vitalité de la communauté afin de contribuer à « relever le niveau de vie tout en améliorant et en préservant le cadre et le milieu de vie » (Guillemette, 2010), dans une perspective durable. Elle doit inévitablement aborder les dimensions économique, environnementale, culturelle et sociale du développement ainsi que leurs interrelations dynamiques.

La vision stratégique agira également à la manière d'un prisme au travers duquel les collectivités de la Côte-de-Beaupré pourront évaluer le développement, tant au regard de la cohérence des gestes posés que de l'atteinte des résultats escomptés. Elle se veut engageante, puisqu'elle exprime un système de valeurs et une direction à atteindre auxquels les municipalités constituantes et les divers partenaires du territoire sont conviés à adhérer.

Enfin, la vision fournit les lignes directrices en fonction desquelles les responsables publics devraient orienter leurs actions afin qu'elles soient solidaires, cohérentes et convergentes.

3.2 DES VALEURS QUI ENCADRENT LE DÉVELOPPEMENT SOUHAITÉ

Le système de valeurs exprime un ensemble de qualités et de convictions que nous souhaitons mettre de l'avant pour guider notre action au soutien de la vision. Le système de valeurs correspond ainsi à des valeurs parfois présentes dans le milieu, qu'on souhaite renforcer ou développer, qu'on voudrait atteindre afin d'appuyer l'évolution du milieu. Ces valeurs recherchées sont requises en vue de l'atteinte de la vision.

Le développement de la MRC de La Côte-de-Beaupré s'appuiera donc sur les grandes valeurs suivantes :

- **Une croissance s'appuyant sur les principes du développement durable, à savoir l'efficacité économique, l'équité sociale et la mise en valeur de notre environnement**
- **La recherche de la prospérité et de l'enrichissement collectif durable**
- **Une culture de gouvernance participative axée sur la solidarité, le partage et le respect des différences**
- **Une population ayant un sentiment d'appartenance élevé en regard de la qualité de son territoire**

3.3 LA VISION D'AVENIR, HORIZON 2030

La vision stratégique prend acte de l'appartenance à un territoire marqué par ses atouts distinctifs et les défis auxquels il fait face.

En 2030, la Côte-de-Beaupré offrira et développera des milieux de vie dynamiques et attirants...

- qui mettent en valeur et protègent **les éléments distinctifs du territoire** que sont ses attraits naturels et ses racines;
- qui offrent **une qualité de vie enviable**;
- qui développent pleinement **les potentiels du territoire**, sur les plans économique, agricole, touristique, culturel, social et environnemental.

La Côte-de-Beaupré aura le **leadership nécessaire** pour développer collectivement ces potentiels dans le respect des principes du développement durable.

« [...] des milieux de vie dynamiques et attirants [...] »

Une des prémisses à la concrétisation d'une vision partagée concerne l'acceptation que le territoire de la Côte-de-Beaupré ne constitue pas un bloc monolithique. La Côte-de-Beaupré est constituée de plusieurs milieux de vie et non pas d'un seul. Chaque milieu de vie ne pourra se développer de la même façon et au même rythme sur l'ensemble du territoire. Mais tous souhaitent « ramer dans la même direction » pour offrir et développer leur milieu respectif de façon à exercer un pouvoir d'attraction auprès de celles et ceux qui souhaitent s'y implanter. La Côte-de-Beaupré sera bien aménagée et attrayante dans le sens évoqué par les trois prémisses intégrées à la vision.

Il faut comprendre l'utilisation des verbes « offrir et développer » comme la ferme volonté, non pas de maintenir les acquis, mais de poursuivre le développement des milieux de vie constituant la Côte-de-Beaupré pour les rendre encore plus dynamiques et attirants pour des gens ou des entreprises qui souhaitent s'y implanter ou pour accroître le pouvoir d'attraction auprès des touristes et visiteurs, et ce, dans le respect des principes de développement durable.

« [...] qui mettent en valeur et protègent les éléments distinctifs du territoire [...] »

Le cadre géographique et patrimonial du territoire constitue les assises de la personnalité de la MRC et des forces sur lesquelles construire. Le caractère distinctif de la Côte-de-Beaupré a marqué son développement et tous souhaitent le protéger et le mettre en valeur pour contrer les diverses menaces qui ont atténué son potentiel attractif au fil des ans.

Ce caractère distinctif concerne à la fois ses attraits naturels, plus particulièrement la présence du fleuve sur tout son territoire, de montagnes, de rivières, son patrimoine dans tous les sens du terme (paysages, patrimoine bâti, patrimoine vivant, patrimoine religieux, patrimoine agricole, activités humaines caractéristiques) et de son histoire (un territoire forgé par ses ancêtres).

« [...] une qualité de vie enviable [...] »

Tous reconnaissent l'importance de la qualité de vie comme facteur majeur de développement du territoire. C'est à la fois ce qui fait que les gens souhaitent y rester ou s'y installer. La qualité de vie, c'est un ensemble d'éléments qui rendent la vie plus agréable. Cette qualité de vie, dans le cas de la Côte-de-Beaupré, constitue déjà une de ses forces, compte tenu de l'accessibilité de son territoire, mariant les caractères urbain, rural et champêtre, venant ajouter au cadre géographique et patrimonial du territoire.

La MRC, les municipalités qui la constituent et ses partenaires comptent poursuivre leurs efforts pour assurer le développement de tous les éléments contribuant à offrir une qualité de vie qui fera l'envie de tous (aménagement urbain, services éducatifs et de santé, culture, sports et activités physiques, services communautaires, espaces verts, habitation, transport collectif, etc.).

« [...] développent pleinement les potentiels du territoire [...] »

L'ensemble des personnes concernées par le territoire se donnent comme vision d'agir consciencieusement sur un développement endogène de la Côte-de-Beaupré, en mettant à profit tous les potentiels du territoire, qu'ils soient économique, agricole, touristique, culturel, social et environnemental.

Au cours des prochaines années, les intervenants concernés souhaitent donc concentrer leurs efforts en misant d'abord et avant tout sur les forces et potentiels du territoire, tout en demeurant ouverts aux idées et projets novateurs qui pourraient venir de l'extérieur.

« [...] aura le **leadership nécessaire** pour développer collectivement ces potentiels dans le respect des principes du développement durable. »

Toute intervention prendra appui sur les dimensions du développement durable, à savoir l'efficacité économique, l'équité sociale et l'intégrité de l'environnement. La finalité recherchée est de répondre aux besoins présents des gens sans compromettre la possibilité pour les générations futures de pourvoir aux leurs.

Pour atteindre cette finalité, l'ensemble des personnes engagées sur le territoire doivent conjuguer leurs efforts de façon à ce que le territoire puisse compter sur le leadership de cohésion nécessaire.

5.6 ORIENTATION 2 : ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Les collectivités de la Côte-de-Beaupré sont résolument en faveur du développement économique dans la mesure où il s'inscrit dans une perspective de durabilité. Une économie en croissance et dynamique crée des emplois et de la richesse collective. La croissance économique génère aussi des ressources financières dont les pouvoirs publics ont besoin pour investir dans la qualité de vie de leurs citoyens.



Lorsque ces pouvoirs publics établissent des conditions économiques favorables, ils peuvent encourager l'investissement et l'innovation et stimuler le développement sur ce plan. La MRC et ses partenaires comprennent l'importance de favoriser une croissance économique durable et souhaitent, pour ce faire, concentrer leurs énergies et leurs ressources au soutien et au développement de secteurs économiques reposant sur le renouvellement des ressources, et non pas son épuisement, et sur la capacité d'innovation et d'entrepreneuriat de sa population.

Pour concrétiser cette orientation, nous pouvons entre autres:

- opter pour une gestion environnementale des lieux d'emploi qui mettent de l'avant la qualité de vie au travail;
- maintenir la vocation récréotouristique des principaux attraits dans une perspective de renouvellement des produits;
- favoriser les entreprises et produits de la Côte-de-Beaupré dans nos choix.

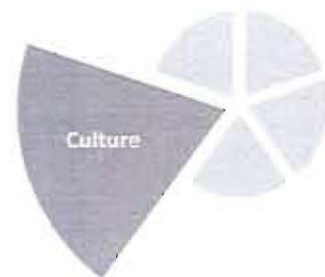
Axe	<p>2.1 Développement économique cohérent avec la vision stratégique du territoire</p> <p>Objectif : Se doter d'outils de planification qui intègrent des stratégies et des mesures permettant un développement économique durable.</p>
Action 32	<p>Élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2013-2018 en cohérence avec la planification stratégique de développement durable</p> <p>Principes de développement durable ciblés : Efficacité économique ♦ Partenariat et coopération intergouvernementale</p> <p>Conformément aux attentes exprimées par le ministère des Finances et de l'Économie (MFE), les CLD adoptent des plans d'action locaux pour l'économie et l'emploi (PALÉE) pour leur territoire d'intervention. Le CLD de la Côte-de-Beaupré doit produire un nouveau PALÉE 2013-2018 qui contiendra les éléments suivants : un diagnostic de la réalité socioéconomique, la définition des objectifs et des priorités d'action pour l'économie et l'emploi, l'élaboration des stratégies et des moyens d'action et l'établissement d'objectifs et d'indicateurs concrets permettant d'en mesurer l'atteinte. L'élaboration du PALÉE prend notamment en compte la PSDD de la Côte-de-Beaupré et le plan quinquennal de la conférence régionale des élus (CRÉ).</p> <p>Responsable : CLD de la Côte-de-Beaupré</p>

	Échéancier : En continu
Action 54	Mobiliser les entreprises locales pour permettre la valorisation des matières résiduelles issues du secteur industriel ou du secteur construction, rénovation et démolition
	<p>Principes de développement durable ciblés : Protection de l'environnement ♦ Efficacité économique ♦ Partenariat et coopération intergouvernementale ♦ Production et consommation responsables</p> <p>L'industrie des matières résiduelles est en plein essor et les possibilités de développement sont multiples. Le rôle de la MRC en serait un d'agent de liaison entre les divers partenaires. Par exemple, elle pourrait rassembler les industries de la région afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'évaluer les possibilités de maillage entre les différents acteurs locaux ou avec des acteurs régionaux ou provinciaux pour soutenir la valorisation locale (les déchets de l'un peuvent constituer une ressource pour l'autre); - d'évaluer les possibilités de développer des produits à valeur ajoutée à partir de résidus en provenance d'industries locales; - d'évaluer les possibilités de se distinguer, de favoriser et de promouvoir le développement d'une industrie verte et propre dans la région.
	<p>Responsable : MRC de La Côte-de-Beaupré</p> <p>Partenaires potentiels : CLD de la Côte-de-Beaupré, Alliance Affaires Côte-de-Beaupré</p>
	Échéancier : En continu
Action 55	Implanter un parc éolien communautaire
	<p>Principes de développement durable ciblés : Efficacité économique ♦ Partenariat et coopération intergouvernementale ♦ Production et consommation responsables</p> <p>Le parc éolien communautaire de la Côte-de-Beaupré, d'une puissance de 25 mégawatts (MW), sera mis en service à la fin de l'année 2015 par la MRC de La Côte-de-Beaupré et Boralex. Le parc éolien communautaire va s'intégrer aux parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré construits sur les terres du Séminaire de Québec, un secteur ayant un potentiel éolien exceptionnel et des caractéristiques propices à l'acceptabilité sociale des projets.</p>
	<p>Responsables : MRC de La Côte-de-Beaupré, Boralex</p>
	Échéancier : 0-2 ans
Action 56	Aménager une mini-centrale hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne
	<p>Principes de développement durable ciblés : Efficacité économique ♦ Partenariat et coopération intergouvernementale ♦ Respect de la capacité de support des écosystèmes ♦ Production et consommation responsables</p> <p>La Société Hydro-Canyon Saint-Joachim, composé de la municipalité de Saint-Joachim et de la MRC, en partenariat avec le Groupe AXOR, projette d'aménager une mini-centrale hydroélectrique de 23,2 MW sur la rivière Sainte-Anne. Le projet s'inscrit dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour le</p>

<p>développement par les communautés locales de petites centrales hydroélectriques. Les retombées du projet de mini-centrale alimenteront un fonds de développement régional qui agira comme un véritable levier financier pour la communauté. Ce fonds permettra de concrétiser des projets régionaux qui mettent de l'avant les principes de développement durable.</p>
<p>Responsable : Société Hydro-Canyon Saint-Joachim</p>
<p>Échéancier : 3-5 ans</p>

5.7 ORIENTATION 3 : PRÉSERVER ET AMÉLIORER LE CARACTÈRE DISTINCTIF DU TERRITOIRE, SUR LES PLANS CULTUREL, PATRIMONIAL ET PAYSAGER

Cette orientation vise à préserver et améliorer ce qui constitue une identité culturelle forte et originale, qui prend racine dans un riche passé agricole qui remonte aux origines de la Nouvelle-France. Le caractère paysager distinctif et la vie sociale et culturelle dynamique de la Côte-de-Beaupré sont le reflet de la population d'aujourd'hui.



Pour concrétiser cette orientation, nous pouvons entre autres :

- faire du fleuve un corridor de récréation et de conservation de la biodiversité;
- préserver le patrimoine naturel et bâti;
- intégrer le patrimoine bâti aux caractéristiques de la région (architecture, tracé des rues, lotissement, topographie...).

Axe	<p>3.1 Mise en valeur du fleuve et de ses berges</p> <p>Objectifs : Augmenter l'accessibilité au fleuve; améliorer la qualité des paysages fluviaux; augmenter la superficie des espaces voués à la conservation.</p>
Action 57	<p>Étudier la faisabilité de la mise en place d'un programme sur la conservation et l'acquisition de terrains en fonction des vocations souhaitées et en préciser les modalités</p> <p>Principe de développement durable ciblé : Accès au savoir</p> <p>Les berges du fleuve Saint-Laurent son un milieu naturel sensible abritant de nombreux milieux humides recherchés par la faune aviaire entre autres. La tenure des berges est majoritairement privée. Différentes options de conservation s'offrent aux propriétaires privés pour préserver les caractéristiques naturelles de leur propriété en bordure du fleuve, ou d'une partie de leur propriété, ayant une valeur écologique et paysagère.</p> <p>Responsable : MRC de La Côte-de-Beaupré</p>

ANNEXE-10

AVENIR DE L'ASHUAPMUSHUAN

**MULCAIR LAISSE LA RÉGION
DÉCIDER**



PC À PARTIR DE 399\$

L'offre se termine le 02/03

DELL

MAGASINEZ MAINTENANT

Le vendredi 24 février 2006



Agrandir

Thomas Mulcair et Karl Blackburn
Le Quotidien, Louis Potvin

AVENIR DE L'ASHUAPMUSHUAN

Mulcair laisse la région décider

Louis Potvin

Le Quotidien
Saint-Félicien

La région va sceller le sort de l'Ashuapmushuan. Un groupe de travail de concertation aura trois mois pour déposer une vision claire sur le futur de la rivière.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Thomas J. Mulcair, a dévoilé hier en conférence de presse à Saint-Félicien, cette décision de remettre à la région la manière de protéger la rivière Ashuapmushuan. Il a profité de cette occasion pour rendre public, 18 mois plus tard, le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet de réserve aquatique de la pittoresque rivière.

Le BAPE conclut qu'un "effort significatif devra être fourni pour obtenir l'adhésion de toute la collectivité régionale au projet de réserve aquatique." La concertation régionale aura donc le défi de rallier les opposants au projet de protection de la rivière en considérant les retombées potentielles de l'exploitation des ressources naturelles.

NOUVELLES LES PLUS LUES

Dernier jour

Dernière semaine

[La femme nouvelle est arrivée](#)

[Accouchement difficile pour l'assurance parentale](#)

[La CSST aux prises avec le manganisme](#)

[Star Académie 2005 : un gros gala du dimanche!](#)

[Un milliard de dollars pour le «tram-train» de la Rive-Sud](#)

LIRE AUSSI

[Les travailleurs auront-ils assez de temps pour acheter leur usine ?](#)

[Mulcair laisse la région décider](#)

[Gauthier ferme la porte à toute extension](#)

[Les avocats "énervent" le juge Abud](#)

[Satanée neige !](#)

Copie sur *Goussier*

8 MARS 2006

M.R.C. CÔTE-DE-BEAUPRÉ

RECHERCHE

Soumettre

Archives payantes - Recherche par date

Google™

Rechercher

Imprimez - Envoyer à un ami

DÉPÔT DE 3 DOCUMENTS

**AFIN DE SE FAIRE RASSURANT, VOYONS
QUELQUES DONNÉES À L'APPUI DES
CENTRALES AU FIL DE L'EAU.**

***UNE CENTRALE AU FIL DE L'EAU AU
CANYON DES CHUTES SAINTE-ANNE, UN
PROJET TROIS FOIS***

« VERTS »

1. L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL D'UNE CENTRALE AU FIL DE L'EAU

*Il n'y a pas de projet plus **VERT** qu'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau.*

Dans un article sur internet au sujet de l'hydroélectricité et ses impacts environnementaux, on en conclut que les impacts les plus importants sont dûs au stockage et à la stagnation de grandes quantités ou volumes d'eau.

Ils ne concernent pas la petite hydraulique, soit les centrales au fil de l'eau(ANNEXE-11).

2. LA QUESTION DU MERCURE DANS LES RÉSERVOIRS HYDROÉLECTRIQUES(ANNEXE-12)

Les grands réservoirs favorisent la concentration du mercure dans les sédiments et dans les terres inondées, avec les conséquences qui en résultent pour les poissons, ce qui n'est guère le cas pour les centrales au fil de l'eau suite au fait que les réservoirs sont très petits et qu'ils n'emmagasinent pas de grands volumes d'eau.

*À ce niveau, les projets de petites centrales au fil de l'eau sont écologiques et considérés comme **VERT**, s'inscrivant donc dans le développement durable.*

3. LES PETITES CENTRALES : AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Jean Brindamour, dans un article paru dans la revue CONSTAS, pose la question suivante : pourquoi des projets de petite hydraulique d'autant plus qu'Hydro-Québec a des surplus d'électricité jusqu'en 2027 ?

La raison est simple : « Les MRC, les municipalités les communautés autochtones, les régions en général ont un besoin criant d'activités économiques. L'objectif principal de ces projets est le développement régional »

De plus, il va jusqu'à dire que

« la petite hydro au fil de l'eau est la source d'énergie la plus propre disponible au niveau des émissions de gaz à effet de serre(ANNEXE-13) ».

Quoi de plus rassurant pour des citoyens introvertis de développement durable et qui se disent **VERT.**

Voilà trois arguments militant en faveur des centrales au fil de l'eau, dites

CENTRALES VERTES.

L'hydroélectricité et ses impacts environnementaux

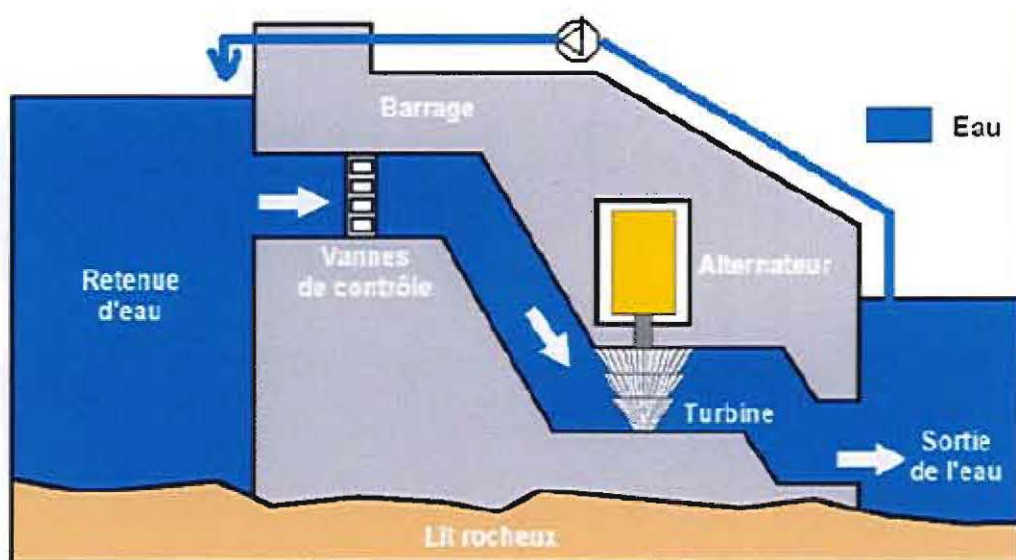
L'énergie hydraulique représente 19% de la production totale d'électricité dans le monde et 13% en France. C'est la source d'énergie renouvelable la plus utilisée. Cependant, tout le potentiel hydroélectrique mondial n'est pas encore exploité : en Europe, 11 601 MW sont aujourd'hui en service, le potentiel supplémentaire est évalué à environ 6 000 MW.

1. Fonctionnement

L'énergie hydroélectrique est une énergie électrique obtenue par conversion de l'énergie hydraulique issue de flux ou de réserves d'eau : l'énergie cinétique du courant d'eau est transformée en énergie mécanique par une turbine (il existe trois grands types de turbines : Kaplan, Peltier et Francis), puis en énergie électrique par un alternateur.

On distingue la petite hydraulique, généralement exploitée au fil de l'eau, de la grande (centrales hydroélectriques) : la première correspond à des besoins locaux tandis que la seconde vise à assurer les pics de consommation nationaux.

Une centrale hydroélectrique accumule l'eau au moyen de grands barrages (barrages de type poids, voûte ou contreforts). La meilleure solution pour contrôler la production d'énergie est l'utilisation d'un système de pompage pour ré-emplir le bassin indépendamment des conditions météorologiques : on parle alors de Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP).



Ces centrales permettent de récupérer le surplus des énergies « fatales » (produites dans tous les cas) qui seraient sinon perdues (énergie éolienne) ou des productions d'énergie en base faiblement modulables (nucléaire, hydraulique de fil de l'eau) ; tout en assurant une production à la demande.

Ce mode de production d'énergie paraît donc très avantageux ; l'importante modification de l'environnement engendrée par la construction d'un barrage vient toutefois contrebalancer cet avis.

2. Impacts environnementaux

2.1. Pollution atmosphérique

L'énergie hydraulique n'occasionne pas de dégagement de gaz à effet de serre, si l'on néglige les émissions provenant de la végétation en décomposition et d'autres réactions biologiques naturelles (CO₂ mais surtout méthane). Ces émissions ont lieu de toute façon, mais sont augmentées au sein des lacs artificiels, surtout en zone tropicale. Cette augmentation est toutefois difficilement quantifiable et sujette à controverse. Elle peut être régulée par le retrait et le recouvrement des matières organiques, qui fait partie de l'entretien nécessaire d'un barrage et évite également la formation de mercure. De plus, les plantes aquatiques peuvent être réutilisées pour la production de compost, de fourrage ou de biogaz.

Les STEP nécessitent un apport d'énergie pour le pompage, qui peut être apporté par une source

propre ; la production d'hydroélectricité peut donc être considérée comme très faiblement émettrice de gaz responsable de pollution atmosphérique : elle est évaluée à environ 8g de CO₂ par kWh.

On peut même considérer qu'elle en évite : si les 70 TWh de production française annuelle moyenne d'électricité d'origine hydraulique étaient produits à partir de centrales à charbon, cela conduirait à un surcroît d'émissions de gaz à effet de serre compris entre 55 et 70 millions de tonnes équivalent CO₂ par an (les émissions totales de gaz à effet de serre en France sont proches de 560 millions de tonnes équivalent CO₂).

2.2. Dégradation des sols

Suite à la construction d'un barrage, qui nécessite le défrichage de grandes zones, on observe parfois une dégradation des bassins versants : le déboisement provoque un ruissellement et une érosion accrue, d'où un lessivage accentué des terres. Il en résulte d'une part un appauvrissement des sols et d'autre part une "sursédimentation" dans le réservoir provenant des particules arrachées au sol.

L'érosion peut être maîtrisée, notamment en protégeant les berges du barrage au moyen de perrés (murs inclinés) ou de gabions (grillages métalliques).

La gestion des sédiments peut se faire par élimination hydraulique (écluse ou vannage), reboisement autour du bassin (effet limité) ou par l'exploitation du réservoir (pas forcément en concordance avec la demande d'énergie).

Malheureusement, ce sont des facteurs difficiles à maîtriser... De nombreux exemples de dysfonctionnements sont recensés dans le monde, en voici quelques-uns :

- . La construction sur le Nil du gigantesque barrage d'Assouan en Égypte (160 milliards de m³ de capacité de retenue) a provoqué une baisse sensible de la teneur en limons (formation sédimentaire) de l'eau, en aval du barrage. Résultat : le delta du Nil, qui avançait jusque-là sur la mer, a commencé à reculer (retrait du rivage de plusieurs dizaines de mètres par an à certains endroits), et les paysans du delta ont dû utiliser davantage d'engrais pour maintenir les rendements agricoles, en raison du déficit des limons apportés par la crue annuelle avant la construction du barrage.

- . En 1963, un gigantesque glissement de terrain se précipite dans le lac de retenue du barrage de Vaiont, en Italie. Le barrage résiste, mais une énorme vague d'eau passe par-dessus : 3 000 victimes dans la vallée en aval.

- . Depuis la mise en route du chantier du barrage des Trois Gorges (Chine) en mai 2006, les rives du fleuve se sont érodées de 4 km² par an en certains lieux.

De plus, l'inondation des terres (cultures, prairies, forêts, parcs naturels, zones d'habitation ...) provoque la migration voire la disparition de nombreuses espèces animales et végétales.

2.3. Pollution des eaux

Un autre des importants impacts de la construction d'un barrage est la rupture du continuum fluvial. Le continuum fluvial traduit une notion de continuité biologique tout au long du cours d'eau, c'est à dire que la distribution des espèces (animales et végétales) sera gouvernée par les stratégies (alimentaire, de survie, de développement) mises en place par chacune. Ainsi, une perturbation naturelle ou anthropique (modification du débit, pollution, crue) en amont du cours d'eau, aura des répercussions au niveau biologique en aval.

La perturbation la plus récréée est celle de la faune, et plus particulièrement des poissons ; et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, les ouvrages hydroélectriques constituent des obstacles pour les poissons migrateurs. Des mesures ont été prises, (échelles, ascenseurs à poissons ou passes à poisson) mais elles restent encore insuffisantes.

Ensuite, le lessivage du bassin versant provoque un apport important d'alluvions (matière organique et minérale) se traduisant par des modifications physico-chimiques de l'eau. La turbidité (matière en suspension troublant un liquide) augmente. L'eau se charge en divers éléments (nutritifs, polluants...) dont une partie sédimente et forme une couche dans laquelle peuvent se développer des bactéries sulfureuses ou nitrifiantes.

Ces modifications et l'immobilisation prolongée de l'eau dans les retenues favorisent une stratification des eaux et le développement des algues : l'eau prélevée en profondeur peut alors

être plus chargée en azote ammoniacal, en hydrogène sulfureux et moins riches en oxygène. Cette pollution de l'eau entraîne une modification du milieu de vie des poissons, qui manquent alors d'oxygène. Et à l'inverse, quand on lâche brutalement de l'eau du haut du barrage, elle s'enrichit beaucoup en oxygène et contient des micro-bulles d'air qui provoquent des embolies gazeuses chez les poissons.

2.4. Intégration au milieu

En plus des conséquences environnementales, viennent s'ajouter des impacts d'ordre sociaux tels que les déplacements de population dus à la submersion des terres cultivables, les pertes des traditions par l'abandon des villages, la disparition de sites archéologiques...

Par exemple, la construction du barrage des Trois Gorges en Chine a déplacé près de 2 millions de personnes, détruit des milliers d'hectares de terres agricoles (436 km² de terres ont disparu), des villages entiers et des sites archéologiques (15 villes et 116 villages ont été engloutis).

De plus, l'exploitation électrique du barrage est parfois en contradiction avec les besoins locaux des pêcheurs.

Enfin, dans les zones où les maladies hydriques tropicales sont endémiques, la construction de nouveaux réservoirs peut augmenter les risques en termes de santé. En effet le stockage de l'eau, les phénomènes de concentration en éléments nutritifs, en polluants (NH₄, nitrates...) favorisent le développement de bactéries, de virus, de protozoaires et de vers parasites.

Toutes ces conséquences sont effrayantes, mais on notera qu'elles sont généralement associées à la construction des barrages, moins à l'exploitation : elles ne doivent donc pas nous dissuader d'exploiter les barrages déjà existants et pas toujours équipés de centrales hydroélectriques.

Les impacts les plus importants sont dus au stockage et à la stagnation de grandes quantités d'eau ; ils ne concernent donc pas le petit hydraulique.

La question du mercure dans les réservoirs hydroélectriques

Sources de mercure

Le mercure est présent partout dans l'environnement. On le retrouve dans l'air et le sol, parmi la végétation ainsi que dans les lacs et les rivières. Il peut être émis dans l'air de façon naturelle par les volcans et les feux de forêts ou engendré par des activités humaines comme la combustion du charbon et le brûlage des déchets. Dans le Nord du Québec, il est transporté dans l'atmosphère sur de longues distances, puis tombe dans les lacs et les forêts avec les poussières et la pluie. Ce mercure, surtout présent sous forme inorganique, est relativement inoffensif, car il est très peu assimilé par les êtres vivants.

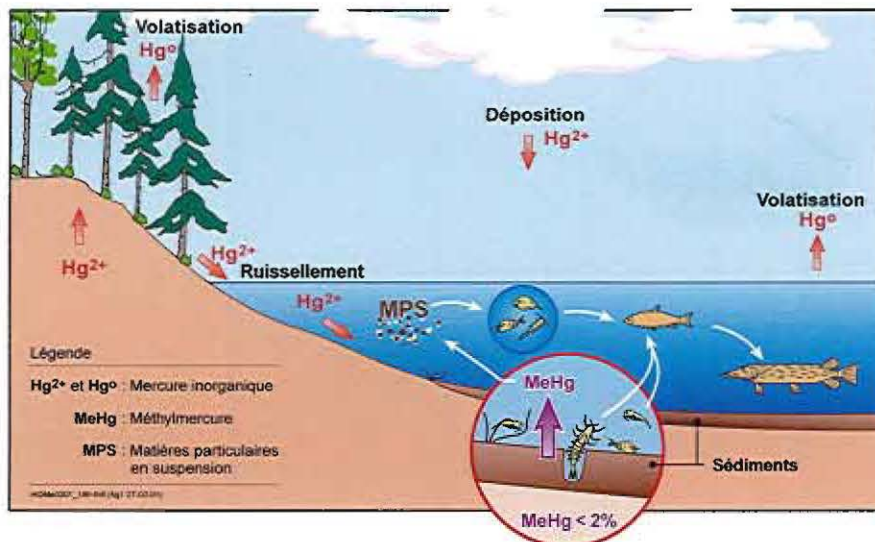


Le réservoir Robert-Bourassa et ses ouvrages

La transformation du mercure

Une fois dans les lacs et les rivières, le mercure inorganique est transformé par les bactéries en une forme qui est facilement assimilée par les organismes vivants. Cette forme de mercure (le méthylmercure) peut devenir toxique à de fortes concentrations. Le méthylmercure se transmet depuis le plancton (petites plantes et animaux vivant en suspension dans l'eau), jusqu'aux insectes aquatiques et aux poissons. Or les concentrations de méthylmercure augmentent à chaque maillon de la chaîne alimentaire.

Cheminement du mercure dans les lacs naturels



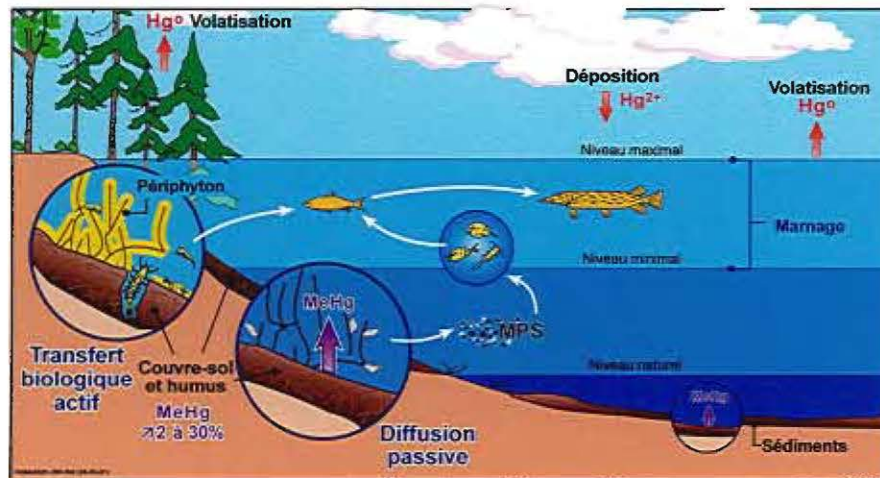
Les poissons qui mangent d'autres poissons, comme le grand brochet ou le doré, contiennent donc plus de mercure que ceux qui mangent des insectes, comme le grand corégone ou l'omble de fontaine. La teneur en mercure des poissons qui ne consomment pas de poisson est généralement nettement sous la norme canadienne de mise en marché des produits de la pêche qui est de 0,5 mg par kg. Par contre, les poissons qui consomment d'autres poissons ont souvent une teneur supérieure à cette norme. Le mercure s'accumule pendant toute la vie des poissons de sorte que les poissons les plus vieux et les plus gros ont un taux plus élevé de mercure. Tous les poissons de tous les lacs et rivières du Québec contiennent du mercure.

La teneur en mercure varie grandement d'un lac à l'autre, selon les caractéristiques propres à chacun. Dans la région du complexe La Grande, par exemple, la teneur moyenne en mercure des dorés jaunes de 400 mm de longueur se situe entre 0,30 et 1,02 mg par kg. Dans ce cas, la consommation recommandée pour les adultes varie de 3 à 12 repas de doré par mois selon le plan d'eau.

Le mercure et les réservoirs

Dans les réservoirs hydroélectriques récemment inondés, la partie verte de la végétation, soit le couvre-sol, les feuilles et les mousses, nourrit les bactéries qui transforment le mercure inoffensif en méthylmercure que les organismes vivants (plancton, insectes, poissons, animaux ou humains) peuvent accumuler facilement dans leur organisme. Il y a donc plus de mercure dans les poissons des réservoirs (et en aval) peu après la mise en eau. Le phénomène est cependant temporaire, car les bactéries décomposent rapidement la partie verte de la végétation.

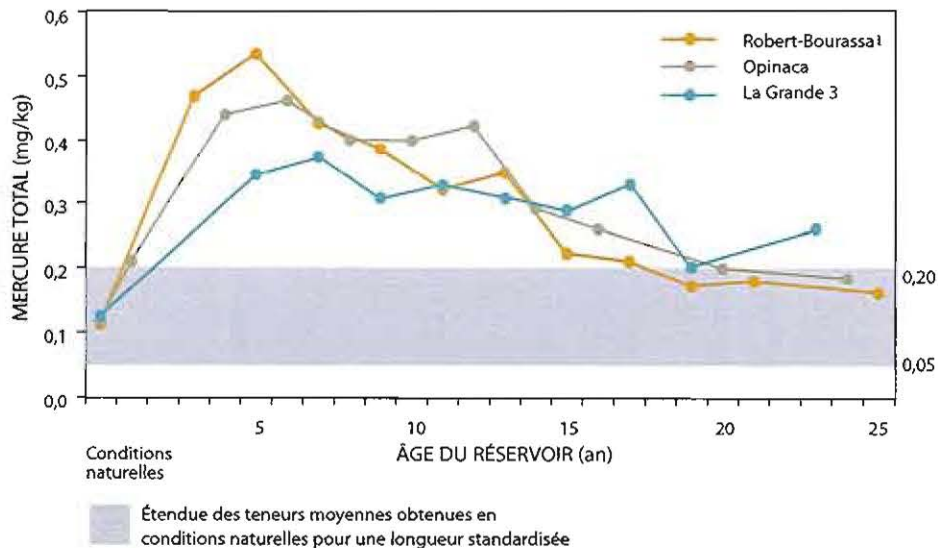
Cheminement du mercure peu après la mise en eau des réservoirs



- Pas d'augmentation de la charge en Hg
- Ajout de nourriture pour les bactéries
- ↑ Décomposition
- ↑ Méthylation
- ↑ Bioaccumulation

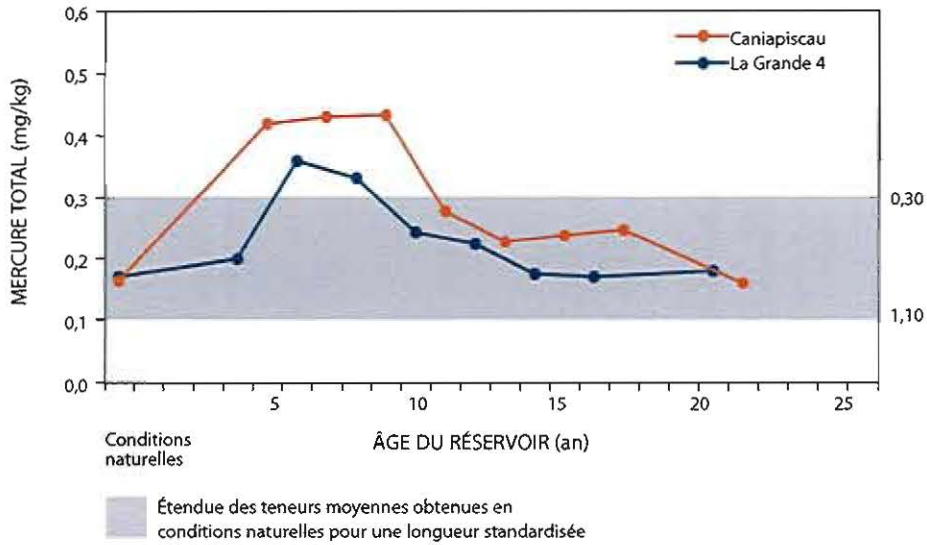
Dans les différents réservoirs du complexe La Grande, la teneur moyenne en mercure des poissons a augmenté d'un facteur de 3 à 8, selon les espèces et les réservoirs.

Évolution de la teneur en mercure des grands corégones de 400 mm de longueur dans les réservoirs du secteur ouest du complexe La Grande

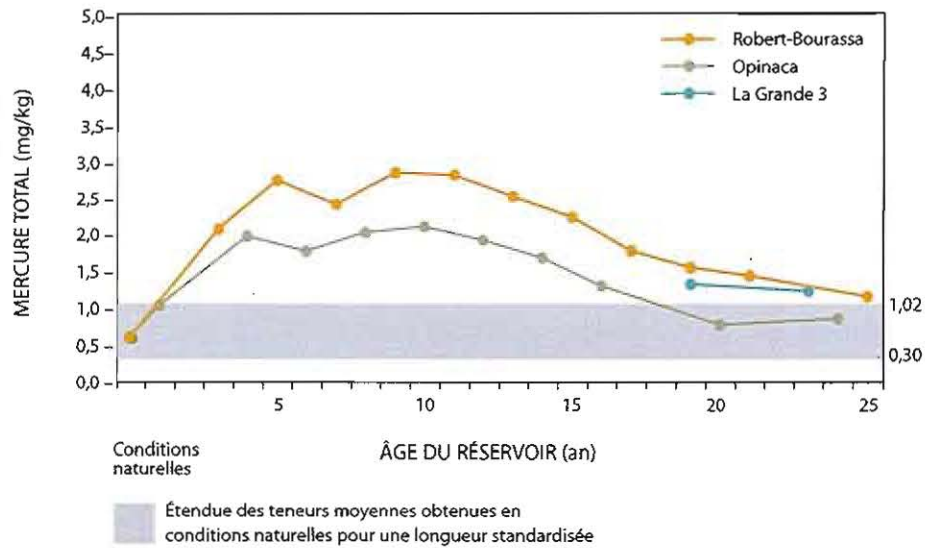


La question du mercure dans les réservoirs hydroélectriques

Évolution de la teneur en mercure des grands corégones de 400 mm de longueur dans les réservoirs du secteur est du complexe La Grande



Évolution de la teneur en mercure des dorés jaunes de 400 mm de longueur dans les réservoirs du secteur ouest du complexe La Grande



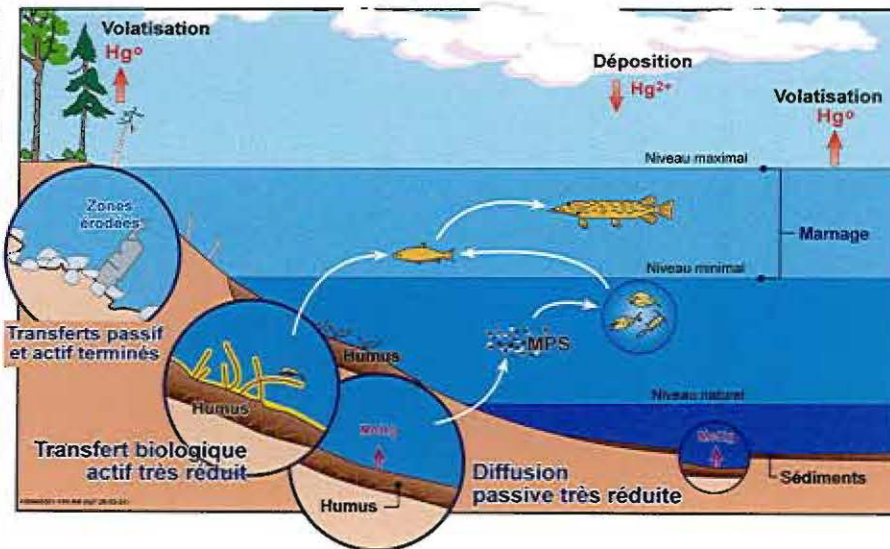
La question du mercure dans les réservoirs hydroélectriques

Un phénomène temporaire

Le suivi des poissons des réservoirs a montré que la teneur en mercure dans les poissons qui mangent des insectes, comme les grands corégones, revient aux niveaux équivalents à ceux des lacs naturels après 10 à 20 ans. Chez les poissons qui se nourrissent d'autres poissons, comme les grands brochets, ce retour à la normale est plus long et s'effectuerait après 20 à 30 ans. L'augmentation de la teneur en mercure est temporaire parce que les principaux mécanismes de production et de transfert du méthylmercure aux poissons sont intenses peu de temps après la mise en eau des réservoirs, mais se produisent pendant une période relativement brève.

La production accrue de méthylmercure est généralement terminée 8 à 10 ans après la mise en eau, à cause d'un épuisement rapide des composantes facilement décomposables des sols et de la végétation inondés, qui sont la nourriture des bactéries transformant le mercure inorganique en méthylmercure. Après ce laps de temps, le transfert du méthylmercure vers les poissons par le périphyton, le zooplancton et les larves d'insectes est grandement réduit.

Cheminement du mercure plusieurs années après la mise en eau des réservoirs



Il s'ensuit que les poissons nés 8 à 10 ans après la mise en eau des réservoirs auront une teneur en mercure similaire à celle des lacs naturels environnants.

Auteurs :
Roger Schetagne
Direction – Barrages et environnement
Hydro-Québec Production

Michel Plante
Stéphane Babo
Direction – Santé et Sécurité

© Hydro-Québec, octobre 2006
Reproduction autorisée
avec mention de la source

This publication is also available in English

CONSTAS

RELAZINE DE L'ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET GRANDS TRAVAUX DU QUÉBEC. PORTE-PAROLE DU GÉNIE CIVIL ET DE LA VOIRIE QUÉBÉCOIS

Octobre 2012 Numéro 21

SSIER

Énergie conjugée au privé

stratégie énergétique
orte au privé
ébat crucial

petites centrales électriques
ervice du
veloppement régional

en
nd l'électricité
ent en poupe

et pétrole au Québec
affaire de transport

centrales privées
hesse du
enay-Lac-Saint-Jean

Commission Charbonneau
es témoins du mois de juin
s, opinions, allégations
ontre-interrogatoires

**Gaz Métro
se diversifie**
Rencontre avec sa PDG,
Sophie Brochu



San Francisco
Le Golden Gate
Bridge a 75 ans

Le pont Percy
Une restauration
patrimoniale
hors pair



**Les infrastructures
électriques**
L'un des moteurs
de l'économie
canadienne

ASP Construction
Des travailleurs et
des gestionnaires
formés, pour des
chantiers sécuritaires

CHRONIQUE
INNOVATION

**Un nouveau type
de mur antibruit
à parois végétales,
fait à partir de
plastique recyclé**

2. LES PETITES CENTRALES ÉLECTRIQUES

Au service du développement régional



Par Jean Brindamour
energie@magazineconstas.com

On sait que l'électricité produite par les centrales hydroélectriques de 50 MW et moins (la petite hydro) dont se porte acquéreur Hydro-Québec n'est pas exportée, mais sert à des fins uniquement domestiques. Alors pourquoi des projets de petite hydraulique, d'autant plus qu'Hydro-Québec possède des surplus d'électricité au moins jusqu'en 2027?

La raison en est simple.

Les MRC, les petites municipalités, les communautés autochtones, les régions en général ont un besoin criant d'activités économiques. L'objectif principal de ces projets est le développement régional.

DOSSIER

L'énergie
conjuguée
au privé



Repère Web www.magazineconstas.com/Energie-et-ressources-22179

Treize projets retenus

Hydro-Québec a reçu 31 soumissions dans le cadre de son programme d'achat d'électricité de 150 MW provenant de centrales hydroélectriques de 50 MW et moins, la moitié d'entre elles pour des projets situés sur la Côte-Nord. L'appel d'offres d'Hydro-Québec divisait les projets en trois catégories. Les projets de priorité 1 étaient composés de ceux ayant débuté avant l'appel d'offres entre 2006 et 2009. Les projets de priorité 2 devaient être à 100% communautaire, c'est-à-dire ne pas être en PPP. Quant aux projets de priorité 3, ils incluaient les projets en PPP. À la fin, treize projets furent acceptés, totalisant une puissance de 150 MW à un coût de 7,5 ¢/kWh, un montant indexé de 2,5% par année (7,7 ¢/kWh au 1er janvier 2011, 7,9 ¢/kWh au 1er janvier 2013, 8,1 ¢/kWh au 1er janvier 2013).

Le contrat de 20 ans entre les communautés locales et Hydro-Québec est renouvelable pour un autre vingt ans. Dans la deuxième portion du contrat, c'est Hydro-Québec qui déterminera le prix du kWh. Après 40 ans, conformément au bail de location des forces hydrauliques, le gouvernement québécois aura le choix de demander le démantèlement du site ou d'en récupérer la propriété. L'ensemble des infrastructures reviendra donc au gouvernement au bout de 40 ans. «Ce type de développement en partenariat direct avec les communautés locales est nouveau et c'est la première fois qu'il sera testé», note Simon Gourdeau, un ingénieur, chargé de Projets, à la division Énergie du Groupe AXOR.

«Le processus d'évaluation environnemental est l'étape d'un projet où on a le moins de contrôle sur l'échéancier, commente M. Gourdeau.(...). Dans tous les cas, l'important est que les acteurs locaux appuient le projet.»

Voici les projets qui furent retenus:

- Aménagement hydroélectrique de la courbe du Sault sur la rivière Sheldrake sur la Côte-Nord;
- Centrale hydroélectrique des chutes de six milles sur la rivière Sault-aux-Cochons sur la Côte-Nord;
- Centrale hydroélectrique des chutes de quatre milles sur la rivière Sault-aux-Cochons sur la Côte-Nord;

- 20
- Centrale de Franquelin sur la rivière Franquelin sur la Côte-Nord;
 - Val-Jalbert sur la rivière Ouiatchouan au Saguenay-Lac-Saint-Jean;
 - Pont-Arnaud sur la rivière Chicoutimi au Saguenay-Lac-Saint-Jean;
 - Chute-Garneau sur la rivière Chicoutimi au Saguenay-Lac-Saint-Jean;
 - 11^e chute sur la rivière Mistassini au Saguenay-Lac-Saint-Jean;
 - Manouane Sipi sur la rivière Manouane en Mauricie;
 - Centrale du parc des Chutes de Sainte-Ursule sur la rivière Maskinongé en Mauricie;
 - Hydro-Canyon Saint-Joachim sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord dans la région de la Capitale nationale;
 - Centrale Saint-Gabriel sur la rivière Jacques-Cartier dans la région de la Capitale nationale;
 - Centrale Moulin-des-Pères sur la rivière Joseph en Outaouais.

À ce jour, deux projets ont été abandonnés: la centrale du parc des Chutes de Sainte-Ursule sur la rivière Maskinongé en Mauricie et la centrale Moulin-des-Pères sur la rivière Joseph en Outaouais. Le conseil municipal de Sainte-Ursule a préféré annuler le projet de la centrale du parc des Chutes plutôt que de se lancer dans un référendum sur le règlement d'emprunt qui aurait divisé la population de la petite municipalité. Quant à la centrale Moulin-des-Pères, elle aurait été aménagée près du site touristique du Moulin des Pères, en aval d'une chute d'eau sur la rivière Joseph, et sa construction aurait réduit le débit de la rivière, ce qui irritait un groupe de contribuables. On voit que la question de l'acceptabilité sociale, qu'elle soit en lien à des impacts environnementaux

La petite hydro au fil de l'eau est la source d'énergie la plus propre disponible au niveau des émissions de gaz à effet de serre.

négatifs ou à une altération de lieux récréo-touristiques, est au centre des débats concernant les petites centrales. En cela, la petite hydro ne diffère pas de la grande hydro ou de l'éolien. Tout repose d'abord sur le ferme appui des communautés locales.

Trois projets gérés par AXOR

C'est le Groupe AXOR, fondé à Sept-Îles en 1972, qui a eu la responsabilité de construire la centrale de Franquelin, à l'est de Baie-Comeau, une centrale de 10 MW, en partenariat public-privé. «Elle est en opération depuis décembre 2010, explique Simon Gourdeau; la période de rodage est presque terminée; il a fallu résoudre pendant l'été 2011 des problèmes de stabilité de terrain; mais aujourd'hui, tout fonctionne tel qu'attendu, on termine les aménagements fauniques, et puis ce sera la mise en route officielle.»

AXOR construit également la centrale de 25 MW de la Courbe du Sault sur la rivière Sheldrake. Le partenariat public-privé comprend les Innus de Mingan, la MRC de la Minganie et AXOR. Le Conseil de bande de Mingan et la MRC de la Minganie détiennent 51% des parts de la Société d'énergie de la rivière Sheldrake et la firme AXOR, 49%. L'installation de 25 MW devrait produire ses premiers kilowatts en janvier 2013. «Plusieurs entreprises de la Côte-Nord, et plus particulièrement de la Minganie, participent au chantier de 75 millions de dollars», explique Simon Gourdeau. Le conseil de bande et la MRC se partageront des redevances annuelles moyennes de 490 000\$ par années au courant des 20 prochaines années. «La mise en route commerciale est prévue pour janvier 2013.

Après, il faut prévoir une période de rodage d'un an et des poussées», ajoute l'ingénieur.

AXOR a aussi la responsabilité de la centrale Hydro-Canyon Saint-Joachim. Encore une fois, c'est un projet en PPP. À la fin 2009, la municipalité de Saint-Joachim et la MRC de la Côte-de-Beaupré ont fait un appel d'offres pour sélectionner un partenaire privé, leur objectif étant de maximiser les revenus et de minimiser les risques. Une société a été spécialement formée pour le

développement de ce projet, la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim. 51% des actions votantes sont détenues par la municipalité de Saint-Joachim et la MRC de la Côte-de-Beaupré. Les 49% restantes appartiennent à AXOR. Le projet Hydro-Canyon Saint-Joachim est entré dans le processus d'évaluation environnementale, la période d'information du BAPE aura lieu du 6 septembre au 22 octobre 2012. «Le processus d'évaluation environnemental est l'étape d'un projet où on a le moins de contrôle sur l'échéancier, comme M. Gourdeau. Il faut attendre le décret du conseil des ministres avant de pouvoir lancer tous travaux de construction. Dans tous les cas, l'important est que les acteurs locaux appuient le projet.» La mise en marche commerciale est prévue en 2014. Conformément au partenariat établi, la Municipalité et la MRC ne prendront aucun risque financier dans le développement du projet. AXOR prendra à sa charge tout dépassement de coûts reliés au projet. La Municipalité et la MRC recevront une redevance sur un pourcentage des revenus bruts de la centrale représentant des revenus moyens de l'ordre d'un demi-million de dollars par année pour les 20 premières années d'opération.

Dans ces trois projets, AXOR joue le rôle de gestionnaire et d'entrepreneur général, puisque c'est AXOR qui gère aussi la construction, en engageant des sous-contractants, choisis, le plus souvent possible, parmi des entreprises locales.



PROJET D'HYDRO-CANYON SAINT-JOACHIM SUR LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE-DU-NORD

Centrale

FIN DU DOCUMENT